

Séance de la soirée du 14 juillet 2026

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. GEORGES LANMAFANKPOTIN, président**
Mme CHANTALE BOURBEAU, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DU PARC ÉOLIEN
POHÉNÉGAMOOK-PICARD-SAINT-ANTONIN-WOLASTOKUK 2**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 14 juillet 2026 à 19 h
Salon Blondeau-Levesque de l'Hôtel Levesque
171, rue Fraser, Rivière-du-Loup
et via Webdiffusion

Laëtitia Desmars, sténographe officielle
RIOPEL GAGNON LAROSE

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 14 JUILLET 2026

MOT DU PRÉSIDENT	1
------------------------	---

PRÉSENTATION DE L'INITIATEUR DU PROJET	8
--	---

PAUSE

REPRISE

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. ÉTIENNE GENDRON	17
--------------------------	----

M. STEVE MALENFANT	33
--------------------------	----

Mme ANDRÉA BLANCHET	55
---------------------------	----

Mme JUDITH CHOUINARD	66
----------------------------	----

M. PATRICK MORIN	72
------------------------	----

M. CHRISTIAN DUBÉ	86
-------------------------	----

PAUSE

REPRISE

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. ALEXANDRE MICHEL	95
---------------------------	----

Mme MARTINA BASTIAN	101
---------------------------	-----

M. GUY COLLET	109
---------------------	-----

Mme LÉA BLANCHETTE	113
--------------------------	-----

Mme CASSANDRE HENRY	118
---------------------------	-----

Mme LYSANE PICKER-PAQUIN	124
--------------------------------	-----

MOT DE LA FIN	133
---------------------	-----

SÉANCE AJOURNÉE AU 15 JUILLET 2026 À 13 H 30

SÉANCE DU 14 JUILLET 2026
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

5

LE PRÉSIDENT :

10 Bonsoir à toutes et à tous. Je vous souhaite la bienvenue à la première partie de l'audience publique sur le projet de construction du parc Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk 2. Je salue également les personnes qui nous suivent à distance.

15 Je me présente, Georges Lanmafankpotin, membre du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le BAPE, et j'ai le privilège de présider cette commission d'enquête. Et je suis accompagné de ma collègue commissaire, Chantale Bourbeau, ainsi que de certains membres de l'équipe de la commission. À ma gauche, vous avez les analystes Jonathan Perreault et Faïssolath Migan Yéssoufou. Et à la table d'accueil, la coordonnatrice du secrétariat de la commission, Annie St-Gelais, et le conseiller en communication, Mayeul Garitey.

20 J'invite la porte-parole de l'initiateur du projet à se présenter et à faire de même pour les membres de son équipe, Maryse Tremblay.

Mme MARYSE TREMBLAY :

25 Oui. Merci, Monsieur le Président. Donc, pour répondre aux questions du public pendant cette audience, nous avons assemblé une équipe de spécialistes que j'ai le plaisir de vous présenter.

30 D'abord, représentant l'Alliance de l'énergie de l'Est, le partenaire communautaire du projet, nous avons à ma droite monsieur Michel Lagacé, le président du conseil d'administration, ainsi que monsieur Gabriel Durany, qui est directeur développement, détenteur d'un bac en génie électrique et d'une maîtrise en administration des affaires.

Représentant, derrière moi, Pesca Environnement, le consultant qui est responsable de la réalisation de l'étude d'impact environnementale, nous avons deux biologistes. Donc, derrière, sur ma gauche, madame Nathalie Leblanc, qui est directrice de projets études d'impact environnementales et sociales, ainsi que derrière moi, madame Marine Raoux, qui est professionnelle en études d'impact environnementales et sociales et qui va agir comme documentaliste pour cette audience. En salle, également, nous avons madame Marie-Flore Castonguay, qui est urbaniste et spécialiste du paysage chez Pesca Environnement; de même que monsieur Julien Biboud, ingénieur et spécialiste du climat sonore chez Mecanum. Ils sont également tous deux disponibles pour répondre aux questions sur ces sujets.

Et je termine avec l'équipe d'Invenergy, donc mon collègue à ma gauche, monsieur Joël Bérubé, gestionnaire principal développement et ingénieur forestier. Et moi-même, Maryse Tremblay, je suis gestionnaire principale relations communautaires et autochtones, et j'agirai comme porte-parole principale de l'initiateur pour l'audience.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Maintenant, permettez-moi de vous présenter les personnes-ressources qui participeront à l'audience. En salle, serons avec nous, pour le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Catherine Gagnon.

Mme CATHERINE GAGNON :

Oui. Bonsoir, Monsieur le Président, Madame la Commissaire. Catherine Gagnon, chargée de projet à la Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique. Au cours de cette audience, j'agirai comme porte-parole pour le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, que je nommerai seulement « ministère de l'Environnement » pour la suite des audiences.

Pour répondre aux questions de la commission, j'ai à mes côtés madame Marie-Josée Lavoie, de la Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique. Et également, à

distance, madame Esmaella Raymond-Bourret, de la Direction régionale de la gestion de la faune du Bas-Saint-Laurent.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Alors, pour le ministère des Ressources naturelles et des Forêts, Pierre Pettigrew.

M. PIERRE PETTIGREW :

Oui, bonjour. Pierre Pettigrew, chef de l'unité de gestion du Grand-Portage au secteur des opérations régionales du ministère. Je suis accompagné aujourd'hui de madame Michèle Boudard, du secteur du territoire et des affaires stratégiques, qui est dans la salle – elle est debout. Merci. Et, accompagné également de monsieur Étienne Paradis, de la Direction de la protection des forêts au secteur des forêts du ministère.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Pour la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata, Josée Chouinard. Merci. Pour la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, Cynthia Bérubé. Bonsoir. Merci. Pour la MRC de Rivière-du-Loup, Patricia Trudel.

Mme PATRICIA TRUDEL :

Oui. Bonsoir. Patricia Trudel, directrice générale de la MRC de Rivière-du-Loup. Je suis accompagnée ce soir de monsieur Vincent Bélanger, directeur de l'aménagement et du territoire et de l'environnement, qui est en ligne présentement.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Pour la MRC de Témiscouata, Mathieu Lehoux.

95 **M. MATHIEU LEHOUX :**

Oui, bonjour. Mathieu Lehoux, directeur du service d'aménagement de la MRC de Témiscouata. Je suis accompagné de monsieur Steve Murray, directeur du service de développement de la MRC de Témiscouata, qui est en ligne.

100

LE PRÉSIDENT :

Merci. Pour la Première Nation Wolastoqiyik Wahsipekuk, Jolyane Saule.

105

Mme JOLYANE SAULE :

Oui, bonsoir. Jolyane Saule, coordonnatrice à la recherche à la Première Nation Wolastoqiyik Wahsipekuk. Je ne suis pas accompagnée ce soir.

110

LE PRÉSIDENT :

Merci. Pour la ville de Saint-Antonin, Jean D'Amour. Merci. Et pour la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger, Charlyne Morin. Bonsoir. Bienvenue. Et pour Hydro-Québec, Ariane Doucet-Michaud.

115

Mme ARIANE DOUCET-MICHAUD :

Oui, bonsoir. Ariane Doucet-Michaud, je suis conseillère affaires régionales pour Hydro-Québec au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie. Je suis là pour supporter le rôle du *Plan d'action 2035* d'Hydro-Québec. Je suis accompagnée de Jerry Bouth, qui est délégué commercial approvisionnement stratégique.

120

LE PRÉSIDENT :

125

Merci.

Mme ARIANE DOUCET-MICHAUD :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

La commission d'enquête a également convoqué des personnes-ressources qui pourraient répondre par écrit à ces questions. Nous avons le ministère de la Santé et des Services sociaux, Environnement et Changement climatique Canada, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le ministère des Transports et de la Mobilité durable, la ville de Pohénégamook.

Nous avons également demandé au porte-parole du ministère de la Santé et des Services sociaux de se rendre disponible demain, le 15 juillet, au cas où nous aurions reçu – peut-être aujourd'hui – des questions qui concernent son ministère. À ce moment, il sera avec nous à distance pour répondre.

Voici le mandat qui nous a été confié par la ministre responsable de l'Environnement. Je vous lis un extrait de sa lettre.

« [...] je donne le mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de tenir une audience publique concernant le projet de construction du parc éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk 2 par Énergie éolienne PPAW 2 inc. et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite. [...] Le mandat du BAPE débutera le 13 juillet 2026. »

Donc, depuis hier. Et comme la durée maximale d'une audience publique est de quatre mois, nous déposerons notre rapport à la ministre au plus tard le 13 novembre 2026.

La lettre-mandat de la ministre précise également les raisons qui « *justifient la tenue d'une audience publique sans que l'initiateur n'ait à entreprendre la période d'information publique* ». Ce sont, je cite :

« [...] *les enjeux que soulève le projet, notamment en lien avec le maintien de la biodiversité et de la connectivité écologique, la protection des milieux humides et hydriques, les impacts cumulatifs, le maintien des usages du territoire ainsi que la qualité des paysages.* »

Il importe, en premier lieu, de préciser certains éléments clés. D'abord, le rôle du BAPE consiste à éclairer la prise de décision, prise de décision gouvernementale. Et donc, vous comprenez que le BAPE n'a pas le pouvoir d'autoriser ou non le projet.

Ensuite, la *Loi sur la qualité de l'environnement* nous accorde, en tant que commissaire, les pouvoirs et l'humilité d'un commissaire nommé en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête*. Également, nous examinons le projet dans une perspective de développement durable qui repose sur les principes de la *Loi sur le développement durable* et qui englobe les aspects écologique, social et puis économique.

Concernant l'audience publique, elle se déroulera en deux parties. La première, qui débute aujourd'hui, vous permet de poser des questions sur le projet. Nous avons invité l'équipe de l'initiateur et des personnes-ressources des différents organismes et ministères pour qu'ils répondent à vos questions et à celles de la commission aussi. La deuxième partie, qui se tiendra dans quelques semaines, vous permettra de donner votre point de vue sur le projet, verbalement ou par écrit.

Donc, on demande qu'on n'hésite pas à se renseigner à ce sujet auprès d'Annie St-Gelais, la coordonnatrice du secrétariat de la commission, qui est à l'arrière de la salle à la table d'accueil. L'information concernant les modalités de participation se trouve aussi sur le site Web du BAPE.

Afin d'assurer le bon déroulement des séances publiques, les échanges – on le souhaite bien, on en a déjà l'habitude – doivent se faire dans le respect et la courtoisie.

190 Toutes les questions, comme les réponses, doivent m'être adressées. Je dirigerai les questions aux personnes qui sont concernées. Il n'y aura donc pas d'échange direct entre le public et l'équipe de l'initiateur ou les personnes-ressources des ministères et organismes qu'on a invités. Pour les questions posées par ma collègue commissaire, les porte-parole, des deux côtés, sont invités à lui répondre directement. Je vous demande d'éviter les préambules et il sera interdit de commenter les réponses obtenues, les réponses qui ont été fournies à la suite des questions qui
195 sont posées.

Comme toutes les séances sont enregistrées et retranscrites, je demanderais aux personnes appelées à intervenir de se nommer à chaque fois qu'elles prennent la parole. Ces transcriptions seront disponibles dans notre site Web d'ici 10 jours.

200 Les réponses nécessitant des vérifications supplémentaires devront être déposées dans un délai maximal de 48 heures et seront rendues publiques sur le site Web du BAPE.

205 Je tiens à souligner que vos questions sont importantes, elles contribuent à enrichir la réflexion de la commission et peuvent éclairer l'analyse que nous ferons du projet et de sa justification.

210 Dans un instant, j'inviterai l'initiateur à faire une présentation de son projet d'une durée qui n'excédera pas 20 minutes. Nous prendrons ensuite une pause de 15 minutes durant laquelle vous pourrez vous inscrire au registre pour poser vos questions. Pour les personnes en salle, l'inscription se fait à la table d'accueil à l'arrière de la salle. Pour les participantes et participants à distance, le formulaire d'inscription à remplir se trouve dans notre site Web ou par téléphone au 1 (800) 463-4732, poste 6.

215 Au retour, j'appellerai les participantes et participants à tour de rôle. Ils pourront ainsi poser deux questions par intervention et se réinscrire si le désir et si le temps le permet. Ça veut dire que s'il arrive que, pour une première liste, on a inscrit des gens, je souhaite et j'exhorte les personnes qui seraient intéressées à intervenir, quand même, ce soir, de ne pas se décourager, de bien vouloir attendre pour voir comment ça se déroule au niveau du registre, parce qu'il y a la possibilité de

220 s'inscrire ou de se réinscrire pour venir poser les questions et comprendre les tenants et les
aboutissants de ce projet.

À présent, nous allons passer à la présentation du projet. Maryse Tremblay, à vous la parole.

225 _____
PRÉSENTATION DE L'INITIATEUR DU PROJET

230 **Mme MARYSE TREMBLAY :**

Oui. Merci, Monsieur le Président. Je pense qu'on pourra mettre à l'écran la présentation principale. Excellent. Donc, je suis très heureuse de représenter l'initiateur du projet pour cette audience publique, très fière de présenter le projet Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–
235 Wolastokuk 2, que vous nous permettrez d'abréger en « PPAW 2 » pour le reste de l'audience.

C'était le souhait de l'initiateur et de tous les partenaires du projet Invenergy, l'Alliance de l'énergie de l'Est, les MRC de Rivière-du-Loup et Témiscouata, la Première Nation Wolastoqiyik Wahsipekuk également, qui ont fait cette demande d'audience publique. C'était important pour nous
240 de revenir devant la population, d'avoir l'occasion de répondre à toutes leurs questions.

Donc, en premier lieu, je vais demander à monsieur Lagacé de bien vouloir nous présenter le partenaire communautaire.

245 **M. MICHEL LAGACÉ :**

Oui. Monsieur le Président, essentiellement, les partenaires communautaires, c'est
209 municipalités à partir de Montmagny aux Îles-de-la-Madeleine. L'Alliance, on est déjà partenaire dans 347,2 mégawatts actuellement des projets qui sont construits. L'Alliance est composée de la
250 Régie de l'énergie du Bas-Saint-Laurent, qui comprend la Première Nation Wolastoqiyik Wahsipekuk

à l'intérieur de l'actionnariat, la Régie de l'énergie de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, les deux territoires de la MRC Montmagny, l'Islet.

On a déjà en exploitation le Plateau 2, qui a été construit en 2014, 21,1 mégawatts; Roncevaux, qu'on a construit en 2016 dans la Gaspésie à 74,8 mégawatts; le projet Nicolas-Riou dans les MRC des Basques et de Rimouski-Neigette, 224,2 mégawatts et Dune-du-Nord aux Îles-de-la-Madeleine, une capacité de 6,5 mégawatts.

Mme MARYSE TREMBLAY :

Merci, Monsieur Lagacé. Je vais poursuivre avec la présentation d'Invernergy.

Donc, Invernergy, c'est une entreprise qui développe, construit, met en service et opère des projets d'énergie durable. Depuis sa fondation en 2001, on a développé pour 38 000 mégawatts de projets d'énergie durable, incluant 20 000 mégawatts de projets éoliens. Pour vous donner un ordre de grandeur, Hydro-Québec, sa capacité, c'est environ 40 000 mégawatts. Invernergy, depuis 2001, a développé 38 000 mégawatts de projets d'énergie.

Au Québec, dans les anciennes vagues de projets éoliens qui se sont installés dans la province, on a développé, construit et mis en service cinq parcs éoliens – que vous voyez sur la diapositive à l'écran.

On a un parc éolien sur lequel on travaille énormément et que vous voyez ici dans la région, qui est en construction pour une mise en service qui est prévue en décembre 2026, qui est le projet PPAW 1.

Alors, concentrons-nous maintenant sur le projet PPAW 2. Un peu de contexte sur le projet. C'est un projet qui a été sélectionné par Hydro-Québec en janvier 2024. Il répond aux objectifs de transition énergétique avec une puissance contractuelle de 291,4 mégawatts et une énergie contractuelle de près de 850 gigawattheures par an. C'est un projet, donc, qui s'inscrit dans la politique de développement durable du Québec. C'est en réponse à un appel d'offres pour les besoins des consommateurs québécois d'Hydro-Québec.

285 Allons maintenant sur la carte. Donc, vous pouvez voir la zone qui est située à l'intérieur du trait noir qui est un peu plus foncé, qui est la zone d'implantation du projet. On se trouve sur le Wolastokuk, qui est le territoire ancestral wolastoqey; sur deux MRC, du côté de Rivière-du-Loup, dans les municipalités de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, Saint-Antonin et Saint-François-Xavier-de-Viger; et du côté de la MRC de Témiscouata, à Pohénégamook et à Saint-Honoré-de-Témiscouata.

290 L'utilisation du territoire dans ce secteur-là, c'est de l'exploitation forestière, de l'acériculture, de la villégiature. On exploite également des parcs éoliens. Il y a des activités de chasse et des activités récréotouristiques.

295 Quels sont les avantages du territoire? Évidemment, on part d'un fort potentiel de vent, on avait également une possibilité de raccordement sur une ligne existante et la réutilisation d'une partie des infrastructures du projet PPAW.

300 Donc, la zone d'implantation, elle est d'abord choisie en fonction des régimes de vent. Sur la carte que vous voyez à l'écran, il y a toujours notre zone d'implantation de projet avec le trait noir. On va aller chercher à positionner les éoliennes dans les zones les plus favorables, donc celles qui apparaissent en rouge, en orangé et en jaune sur la carte que vous voyez.

305 Dans un deuxième temps, une fois qu'on a l'information sur les vents, on va aller insérer à l'intérieur de notre zone de projet les zones qui sont relatives au milieu humain que l'on doit éviter. Donc, elles sont affichées en gris sur la carte. Tout ce que vous voyez en gris, on ne peut pas installer d'éoliennes.

310 Je vous donne quelques exemples de ce type de réglementation. Ça peut être une distance réglementaire depuis les routes. C'est variable selon le type de route : une route régionale, une route municipale, une route locale. Il y a des périmètres urbains également du côté de Saint-Honoré et de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup desquels on doit se distancer. Les habitations également, les résidences, les baux sur les terres publiques, les cabanes à sucre, des infrastructures touristiques et récréatives, des zones tampons ou des sentiers, d'autres types de réglementations, des liaisons de télécommunications également. Et on voit aussi les infrastructures des parcs éoliens existants en

315 exploitation Témis 1 et 2, et en cours de construction, PPAW 1. Donc ça, ce sont les zones que vous voyez en gris sur la carte que l'on doit éviter dans le milieu humain.

320 On fait le même exercice en ajoutant les éléments du milieu biologique à éviter, comme la distance des cours d'eau, les milieux humides, des lacs notables, des refuges biologiques, les aires de confinement du cerf de Virginie, l'habitat du rat musqué, les peuplements forestiers sensibles comme les écosystèmes forestiers exceptionnels. Donc, tout ça a été rajouté en gris sur la carte.

325 Et la dernière étape, c'est d'ajouter les zones à éviter relativement au milieu physique. La plupart du temps, il s'agit de pentes très fortes qui nous seraient difficiles d'atteindre avec les équipements ou avec les composantes des éoliennes, donc ça vient limiter la construction. Alors, on évite ces zones-là.

330 Et à la toute fin, au terme de cet exercice, on se retrouve avec une grande partie de notre potentiel initial dans lequel on ne peut pas installer d'éoliennes. Donc, tout ce qui est en gris sur la carte ne peut pas recevoir d'éoliennes.

Les 55 positions d'éoliennes qui sont à l'étude dans les zones restantes en blanc sont donc établies pour une configuration finale qui va compter 51 éoliennes au total.

335 Il y a certaines zones en blanc qui pourraient théoriquement accueillir des infrastructures, mais elles se trouvent plus en basse altitude, donc les régimes de vent sont trop faibles pour y installer des éoliennes.

340 Allons avec les caractéristiques du projet maintenant. Donc, on l'a mentionné, c'est un projet de 291,4 mégawatts. Il y aura 51 éoliennes parmi les 55 positions qui sont encore à l'étude aujourd'hui. On a 156,1 kilomètres de chemins, dont 80 % sont des chemins existants. On aura un réseau collecteur souterrain d'une longueur de 106,2 kilomètres. Les éoliennes seront réparties aux deux tiers en territoire public et au tiers sur territoire privé. On a, considérant l'éolienne elle-même, une hauteur de nacelle à 119 mètres, un diamètre du rotor à 162 mètres, et pour une hauteur totale de l'éolienne de 200 mètres. Et un coût total de projet d'environ 1 milliard de dollars.

345

Le développement d'un projet éolien, ça se fait toujours en étroite collaboration avec les communautés d'accueil des projets. Donc, l'acceptabilité sociale reste au cœur de nos décisions.

On a évidemment un développement qui est en partenariat égalitaire avec l'Alliance de l'énergie de l'Est à 50/50. Depuis 2021, on a tenu de nombreuses rencontres avec les utilisateurs du territoire, avec les citoyens également. On a fait des portes ouvertes en 2023 et en 2025. On a un comité de liaison qui est actif depuis 2023. Pour le projet PPAW 1, on a étendu depuis janvier 2026 aux représentants qui sont spécifiques au projet PPAW 2, mais il y a quand même plusieurs membres qui sont communs aux deux projets. Et l'objectif de ces démarches-là, c'est d'harmoniser l'intégration du projet éolien avec les utilisations et les activités du territoire.

Quelques mots sur le développement durable. Le projet PPAW 2 est réalisé en tenant compte des 16 principes définis dans la *Loi sur le développement durable*. On a mis quelques exemples dans la présentation. Donc, le comité de maximisation des retombées économiques qui a fait un travail en continuité depuis le projet PPAW 1. On fait preuve de transparence pour favoriser l'accès au savoir, les documents sont publics et disponibles au grand public. On procède à de la consultation, coopération et inclusion dans les processus décisionnels dans divers aspects du projet également. On applique la séquence « éviter – minimiser – compenser » pour protéger et préserver la biodiversité.

On va passer maintenant à quelques exemples de mesures d'atténuation ou d'adaptation de la configuration pour harmoniser nos activités avec les usages du territoire. En ce qui concerne le milieu humain, on a – on le mentionnait précédemment – 80 % des chemins qui sont existants dans notre réseau de chemins et qui seront améliorés. On évite les érablières acéricoles exploitées. On prévoit un arrêt des travaux de construction durant la période de chasse à l'orignal à l'arme à feu. On a des communications qui sont très étroites avec les chasseurs. On l'a vécu dans les deux dernières années sur le projet PPAW 1. Et on vient harmoniser également la configuration du projet avec les clubs de motoneige.

Si on poursuit dans le milieu biophysique. Il y a de nombreux inventaires et caractérisations du milieu naturel qui ont permis d'optimiser la configuration. On a une absence d'éoliennes et de nouveaux chemins dans les refuges biologiques. On réutilise les chemins existants pour permettre

de réduire le déboisement. On a évité l'habitat faunique du rat musqué. On applique la séquence
380 « éviter – minimiser – compenser » dans un objectif d'aucune perte nette de milieux humides et
hydriques. On a également évalué l'impact cumulatif des projets éoliens en exploitation considérés
dès le volume 1 de l'étude d'impact. Et on évite des périodes sensibles également pour l'omble de
fontaine, les oiseaux et les chauves-souris.

385 Dans l'étude d'impact, on vous présente sur cette diapo les enjeux qui ont été intégrés à cette
étude-là. En termes écologiques, on parle de protection de biodiversité, de protection des milieux
humides et hydriques et de la lutte contre les changements climatiques. Dans les enjeux sociaux, on
parle de maintien de la qualité de vie et des paysages, de protection du patrimoine bâti et
archéologique. Et dans les enjeux économiques, le maintien des usages du territoire et l'optimisation
390 des retombées économiques.

Sur la carte qui va suivre, donc on présente ici la modélisation qui a été effectuée pour
s'assurer du respect des normes applicables en matière de climat sonore. Donc, la modélisation,
elle est cumulative des projets PPAW 1, Témiscouata 1 et 2 également. Tout ce qui est en vert et en
395 vert pâle sur la carte où se trouvent les points récepteurs, donc des habitations, on respecte les
normes d'un maximum de 40 décibels. Et en réalité, 40 décibels, ça demeure un environnement
paisible, une bibliothèque calme. C'est une mesure qui est prise à l'extérieur d'une habitation.

On vous présente également quelques simulations visuelles. On en a fait près d'une
400 vingtaine qui sont toutes disponibles à l'intérieur de l'étude d'impact dans les documents qui sont
publics. On vous en présente ici, dans la présentation 2, donc qui est celle qui est située au Lac de
la Grande-Fourche vers l'ouest. C'est un point de vue depuis le camping et la plage municipale. C'est
un endroit qui rassemble plusieurs villégiateurs. Ces simulations visuelles ont été partagées en
format imprimé aussi lors des portes ouvertes. Parfois, à l'écran, c'est plus difficile de voir les
405 éoliennes sur les simulations visuelles, mais en papier, c'est beaucoup plus simple. On a aussi rendu
ces simulations visuelles là disponibles dans les bureaux municipaux pour consultation par les
citoyens.

Une deuxième simulation qu'on vous présente ce soir, c'est celle faite à partir de l'église de Saint-Honoré. Donc, vous voyez le point de vue et les éoliennes qui apparaîtront dans le paysage si le projet est autorisé.

Parlons de retombées économiques maintenant. Donc, on prévoit l'embauche de travailleurs et d'entrepreneurs locaux et autochtones. En construction, c'est environ 300 emplois sur une période de deux ans, ce sont des équivalents temps plein annuel. Et il y a des pointes au chantier où est-ce qu'il y a plus de travailleurs que ça, on l'a vécu dans le projet numéro 1, ce sera probablement la même chose dans le projet numéro 2.

L'exploitation, c'est cinq à huit emplois pour l'entretien et la maintenance des éoliennes. La participation d'entreprises locales et régionales à la construction, elle est rendue possible notamment grâce au comité de maximisation des retombées économiques qui est déjà actif, qui fournit un registre des entreprises présentes dans la région avec lesquelles, donc, l'entrepreneur général peut commencer à faire des discussions et permettre à ces entreprises-là de donner leur soumission lors des travaux.

On prévoit des retombées économiques locales et régionales sur 30 ans, donc environ 32 millions qui sont versés en paiements fermes aux municipalités d'accueil, et environ 267 millions pour les communautés membres de l'Alliance de l'énergie de l'Est en distribuables, en plus de la création d'emplois et de retombées directes et indirectes pour les fournisseurs de biens et de services de la région pendant la période d'exploitation.

Voici donc le calendrier des prochaines étapes. Donc, on prévoit... Évidemment, ça, c'est sujet à l'obtention du décret gouvernemental, des permis et des autorisations gouvernementales ministérielles nécessaires. Donc, si tout ça est obtenu, ce serait donc un déboisement à partir de septembre 2027. L'amélioration de chemins existants et la construction de nouveaux chemins qui va suivre à partir du printemps 2028. Construction des fondations des éoliennes, l'installation du réseau collecteur et la construction du poste de raccordement, le transport des composantes et l'assemblage des éoliennes. On va par la suite procéder à la restauration des aires de travail temporaires pour livrer l'électricité, un début de livraison de l'électricité le 1^{er} décembre 2029.

Question de vous illustrer un peu de quoi à l'air un chantier en construction, donc, on a mis sur les deux prochaines diapositives quelques images de ce que peut avoir l'air les différentes étapes sur le terrain. Donc, complètement à gauche, le déboisement des chemins et des aires de travail, l'amélioration des chemins existants au centre, et l'amélioration de la construction des traverses de cours d'eau sur la droite.

Par la suite, on voit la construction de nouveaux chemins, la construction des fondations des éoliennes et l'assemblage des éoliennes qui sont les grandes activités qui sont dans les chantiers éoliens.

En termes maintenant de surveillance et de suivis environnementaux. Il y aura évidemment de la surveillance de chantier durant la construction pour s'assurer du respect des engagements que l'on prend. Il y a des suivis qui sont prévus également suite à la construction.

Donc, climat sonore, on va aller vérifier les niveaux sonores en exploitation à partir de sites fréquentés à la première année d'exploitation du parc éolien, par la suite aux années 5, 10 et 15.

En termes de paysage également, on va aller évaluer l'impact ressenti par les utilisateurs du territoire à la première année d'exploitation du parc éolien.

Au niveau des chauves-souris, il y a eu une décision récente de l'initiateur qui nous a amenés à choisir un bridage préventif des éoliennes pour le projet PPAW 2. Il s'agit des orientations ministérielles récentes auxquelles le projet PPAW 2 n'était pas assujéti au départ, ça concernait donc les futurs projets, avant ceux qui avaient été présentés dans les appels d'offres en cours. On a pris la décision de faire un bridage préventif des éoliennes.

Ce que ça veut dire, c'est que les éoliennes vont commencer à tourner à partir d'une vitesse de vent de 5,5 mètres par seconde. Habituellement, elles peuvent commencer à tourner à 3 mètres par seconde, mais ces plus faibles régimes de vent là, c'est là qu'on augmente un peu les risques de mortalité des chauves-souris. Donc, en appliquant les mesures de bridage, on vient vraiment réduire les risques de mortalité de chauves-souris. Et le projet n'y était pas assujéti. J'en profite pour

également mentionner qu'on a décidé de faire la même chose pour le projet PPAW 1 qui est en construction actuellement.

Donc, je termine avec les informations sur le démantèlement. Donc, au terme du contrat de 30 ans du projet avec Hydro-Québec, le démantèlement est prévu. C'est une obligation contractuelle d'ailleurs. Donc, on peut imaginer un démantèlement physique des pales, la nacelle, la tour. On va venir araser les fondations dans le sol à 1 mètre du sol. Il y aura une gestion des matières résiduelles en fonction des filières existantes et des lois également applicables à ce moment-là. La restauration du site avec une réhabilitation du sol et un reboisement. Il y aura également une documentation du processus et un suivi et maintenance post-démantèlement, donc on va aller s'assurer du succès de la réhabilitation une fois que les installations auront été démantelées.

Donc, ça complète la présentation du projet, Monsieur le Président, et l'équipe sera prête pour répondre aux questions des citoyens après la pause.

LE PRÉSIDENT :

Merci pour votre présentation.

Il est maintenant temps, comme je l'ai indiqué au début de mon allocution, de prendre une pause pour vous permettre de vous inscrire au registre afin de poser vos questions. Donc, vous pouvez le faire, comme je le disais, à la table d'accueil à l'arrière de la salle, ou ça peut se faire aussi en ligne pour les personnes qui sont à distance, ou par téléphone au 1 (800) 463-4732, poste 6. Merci.

PAUSE DE QUELQUES MINUTES
REPRISE DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. ÉTIENNE GENDRON

LE PRÉSIDENT :

Bien, nous allons reprendre nos travaux, en débutant maintenant par la période de questions.

Mais avant d'appeler le premier intervenant dans le registre, je voudrais rappeler qu'on vous invite, pour la transcription, de bien vouloir vous nommer, aussi bien pour les réponses qui vont être fournies, que pour les questions qui seront posées, de vous nommer pour que la transcription puisse savoir qui est en train de parler.

Donc, j'appelle à présent Étienne Gendron à venir à l'avant, à la table des intervenants, pour poser ses questions. Bonsoir. Bienvenue.

M. ÉTIENNE GENDRON :

Bonsoir. Merci. Bonsoir tout le monde. Je m'appelle Étienne Gendron, je suis citoyen du Témiscouata. Ma première question : il y a un effet de lisière qui se produit lorsqu'une ouverture est faite dans une forêt d'intérieur. Ces modifications du milieu qui se répercutent sur la flore et la faune, température, ensoleillement, humidité et la création de nouveaux chemins, l'élargissement important des chemins existants, la création d'ouvertures pour les sites d'entreposage, l'installation des éoliennes, sont de taille à créer une lisière sur 100 mètres de profondeur sur tous les pourtours des ouvertures.

Est-ce que le nombre d'hectares subissant ces perturbations a été répertorié? Et sinon, pouvez-vous le déposer à la commission?

LE PRÉSIDENT :

Madame Tremblay?

540 **Mme MARYSE TREMBLAY :**

Oui. Alors, merci à monsieur Gendron pour sa question. Du côté des massifs forestiers d'intérieur, bien évidemment, quand on réutilise 80 % des chemins existants, ça nous permet de réduire la surface de déboisement, donc de venir réduire le nombre d'effets de lisière et de morcellement du territoire.

545 Pour ce qui est de la suite et pour nous donner un peu plus de détails, je demanderais à madame Leblanc de Pesca Environnement de compléter la réponse.

550 **LE PRÉSIDENT :**

S'il vous plaît.

555 **Mme NATHALIE LEBLANC :**

Bonjour, Monsieur le Président, Madame la Commissaire.

LE PRÉSIDENT :

560 Bonjour.

Mme NATHALIE LEBLANC :

565 Donc, oui, les massifs forestiers d'intérieur, donc des peuplements qui font plus de 10 hectares habituellement pour éviter l'effet de bordure ont été considérés dans l'étude d'impact. Il y a des questions qui ont été posées par le ministère à cet effet-là. Il y a eu des réponses aux questions aussi.

570 Pour vous donner quelques lignes par rapport à ça, il y a l'optimisation du projet qui a permis de réduire d'à peu près de 2,4 hectares les empiétements dans les massifs d'intérieur. Il y a eu des éoliennes qui ont été retirées aussi dans ces massifs d'intérieur là, de la première configuration à la deuxième configuration du volume 4. On a considéré effectivement le déboisement qui est prévu pour le projet plus un 100 mètres de lisière.

575 Quand on considère ce déboisement-là du projet plus l'effet de lisière, on parle d'environ 5,3 % des massifs forestiers d'intérieur de la zone d'étude qui sont concernés par le projet puis son développement.

LE PRÉSIDENT :

580 C'est votre deuxième question? Si vous me permettez, on pourrait...

M. ÉTIENNE GENDRON :

585 Oui, mais j'aimerais ça avoir le nombre d'hectares du projet qui serait... mais peut-être plus tard.

LE PRÉSIDENT :

590 Oui, c'est ça. Vous pouvez préciser on est dans quel ordre de grandeur?

Mme NATHALIE LEBLANC :

595 Oui, en fait, effectivement, le déboisement, je vous parle de 5,3 % dans les massifs. Le déboisement total du projet, c'est 344,1 hectares. Comme madame Tremblay mentionnait, il y a eu la réutilisation des chemins existants qui diminue les superficies de déboisement du projet. Voilà. C'est les superficies...

600 **M. ÉTIENNE GENDRON :**

Donc, vous n'avez pas le chiffre avec le 100 mètres de *buffer* sur toutes les superficies?

605 **Mme NATHALIE LEBLANC :**

Je pourrais vous....

LE PRÉSIDENT :

610 Mais les chiffres qu'on peut retrouver dans les documents que vous avez déposés...

Mme NATHALIE LEBLANC :

Je l'ai, en fait, Monsieur le Président.

615

LE PRÉSIDENT :

Oui.

620 **Mme NATHALIE LEBLANC :**

C'est 62 hectares qui sont dans les massifs forestiers d'intérieur.

LE PRÉSIDENT :

625

62 hectares?

Mme NATHALIE LEBLANC :

630

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Où on parle d'une superficie de 52 000 hectares. Est-ce qu'on a les mêmes chiffres?

Mme NATHALIE LEBLANC :

On va reprendre. En fait, la zone d'étude fait 51 998 hectares. Ça, c'est la zone d'étude du projet. Le déboisement du projet est de 344 hectares. Et quand on considère le déboisement dans les massifs forestiers d'intérieur, on parle de 62 hectares.

LE PRÉSIDENT :

Parce que quand je regarde dans votre... L'étude que vous avez soumise a prévu quoi? Quelque chose comme 164,3 kilomètres de chemins qui seront utilisés et on parle de 23 kilomètres à peu près de chemins qui seront conjoints avec le parc éolien PPAW 1. Et quand on compte le tout, on voit que tous les aménagements que vous voulez faire vont contribuer à la fragmentation de ces milieux-là dont il parle sur une superficie de 52 000 hectares. Et on peut se représenter que ça constitue quand même un impact écologique qui est significatif.

Là, on est dans les questions et réponses que vous avez apportées. Si je veux aller un peu plus loin, je pourrais même indiquer que c'est au niveau de la question 103 qui vous avait été posée par le ministère, que ces chiffres-là ont été apportés. Est-ce que vous confirmez qu'on est un peu dans cet ordre de grandeur là par rapport...

Mme NATHALIE LEBLANC :

Bien, je pense que là, on parle de différents concepts, là. Il y a la notion de la zone d'étude.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

Mme NATHALIE LEBLANC :

La zone d'étude, je le répète, 51 998 hectares. Sur cette zone d'étude là, le projet représente moins de 1 % de ce territoire-là. Donc, il reste 99 % du territoire qui est la zone d'étude, qui n'a pas d'infrastructures du projet. Et ce déboisement-là du projet, c'est 344 hectares, dont 62 qui sont dans les massifs d'intérieur, donc dans des zones où il y a au moins 10 hectares, où il n'y a pas de chemins.

M. ÉTIENNE GENDRON :

Mais si je peux me permettre. Ce que je veux mettre en relief, c'est qu'à chaque fois qu'on fait un chemin forestier ou qu'on fait une coupe totale de 2 hectares pour mettre une éolienne ou un site temporaire, peu importe, il y a un effet de lisière sur la forêt qui se produit, de 100 mètres de chaque côté. Et c'est cette superficie en hectares que j'aimerais savoir. Donc, sur une zone si grande, on parle de modifications écologiques très importantes, et je peux comprendre que vous n'avez pas le chiffre, il n'y a pas de problème. J'aimerais ça plus tard peut-être pouvoir le donner à la commission.

Mme NATHALIE LEBLANC :

Oui. Monsieur le Président, le 5,3 hectares des massifs forestiers qui est considéré dont je vous parle intègre le déboisement puis le 100 mètres. Je vais vous le donner en hectares à la prochaine séance.

LE PRÉSIDENT :

Parfait.

M. ÉTIENNE GENDRON :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Madame Gagnon, est-ce que vous auriez quelque chose à dire par rapport à la réponse qu'ils ont apportée? Parce qu'il semble qu'on a un peu de difficulté avec les chiffres. Si on regarde les chemins, les différents chemins qui vont être aménagés, on a un chiffre qui nous dit qu'on aura une superficie quand même de l'ordre de 52 000 hectares qui va être déboisée. Et les explications qu'on nous a fournies, vous les avez écoutées. Est-ce que vous avez quelque chose à rajouter ou c'est correct à ce stade?

Mme CATHERINE GAGNON :

Je n'ai pas d'ajout à faire. Catherine Gagnon, ministère de l'Environnement. Je n'ai pas d'ajout à faire sur ce qui a été dit. Ce n'est pas nous qui calculons ces choses-là. Effectivement, il y a une question qui avait été posée dans un des documents qu'on avait transmis à l'initiateur, mais je n'ai pas les chiffres.

LE PRÉSIDENT :

O.K. On aimerait quand même savoir, parce que par rapport à cet impact-là qui est quand même significatif, vous avez rencontré, je pense, Horizon-Nature Bas-Saint-Laurent, qui concerne un peu cet impact. Est-ce qu'on pourrait savoir c'est quoi l'analyse spécifique que cet organisme a faite concernant l'impact du réseau de 142 kilomètres de chemins que vous prévoyez?

On sait que de ce nombre de 142 kilomètres de chemins là, il y en a 31,6 kilomètres qui sont de nouveaux chemins. Alors c'est quoi l'analyse qu'ils ont faite sur la fonctionnalité réelle des corridors de connectivité et particulièrement en ce qui concerne les espèces de forêt d'intérieur?

Mme MARYSE TREMBLAY :

Oui, Monsieur le Président. Donc, évidemment, quand on travaille un projet éolien, notre souhait, ce n'est pas de déboiser des superficies dont on n'aura pas besoin. Donc, on essaie de réduire au minimum notre impact en termes de déboisement, et la réutilisation des chemins

existants, ça reste l'une des formes de réduction les plus efficaces, puisque le territoire dans lequel on s'insère, il est déjà habité, il y a déjà des activités et il est déjà morcelé. Donc, on essaie de réduire au minimum les accès supplémentaires.

Donc, on réutilise de façon principale le réseau existant dans les forêts, et les bouts de chemin qui sont à construire sont largement les derniers bouts qui vont nous mener vers les éoliennes. L'essentiel du réseau routier du parc, il est déjà existant actuellement.

Donc, c'est une grande force du projet. Si vous souhaitez qu'on aille davantage sur la question de la connectivité, on a une capsule qu'on pourrait vous présenter à la commission si vous le souhaitez.

LE PRÉSIDENT :

Bien, on va revenir sur ça.

Mme MARYSE TREMBLAY :

Comme vous voulez.

LE PRÉSIDENT :

On n'aura probablement d'autres questions, mais on va privilégier les questions...

M. ÉTIENNE GENDRON :

Donc, vous n'avez pas évalué l'effet de lisière. Mais c'est correct, vous l'évaluerez.

Ma deuxième question. On change complètement de sujet. Considérant les recherches du professeur Ken Mattsson de l'Université d'Uppsala en Suède – c'est un spécialiste sur la modélisation 3D des sons de basse fréquence – qui indique que les infrasons des grandes éoliennes peuvent se propager sur des distances beaucoup plus importantes qu'estimées auparavant et que

760 cette question fait maintenant l'objet d'un examen au Parlement européen – c'est tout chaud, là, ce
que je vous dis, c'est récent – comment le projet PPAW 2 sera-t-il adapté pour tenir compte de ces
nouvelles connaissances scientifiques?

Mme MARYSE TREMBLAY :

765 Oui, alors merci pour la question, Monsieur Gendron.

Je vais demander l'aide de Julien Biboud qui s'occupe du climat sonore, qui est un spécialiste
du climat sonore, de venir nous parler d'infrasons.

770 **M. JULIEN BIBOUD :**

Bonjour, Monsieur le Président. Julien Biboud, Mecanum, ingénieur en acoustique. Merci,
Monsieur Gendron, pour votre question.

775 Bien, déjà, avant de commencer, j'aimerais définir ce qu'est un infrason. Donc, quand on
parle d'un son, déjà, un son se décrit avec deux caractéristiques principales. On a la fréquence. Ça,
la fréquence, c'est à quel point le son est aigu ou il est grave. Quand on parle d'un infrason, c'est un
son qui est tellement grave qu'il est en dehors de la plage auditive de l'être humain. Donc, il est en
780 bas de 20 hertz. Nous, nos oreilles, on entend entre 20 et 20 000 hertz.

La deuxième caractéristique d'un son, c'est l'amplitude. Ça, c'est est-ce que le volume est
fort ou il est faible. Typiquement, quand on veut caractériser le dérangement ou la dangerosité d'un
son, bien, c'est la caractéristique dont on va vouloir parler, qu'on va vouloir caractériser.

785 Dans le cas des éoliennes, les infrasons qui sont émis sont largement inférieurs au seuil de
perception. Donc, malgré le fait qu'effectivement, ils peuvent se propager sur de très grandes
distances, parce qu'une fois qu'on est... bon, je ne veux pas rentrer trop dans les technicalités, mais
une fois qu'on est sorti du régime sphérique, on entre en régime de propagation d'ondes planes, et
790 là, il y a juste l'humidité, les conditions atmosphériques de l'air qui peuvent absorber l'onde, qui

peuvent faire diminuer l'onde acoustique, et les infrasons sont très peu absorbés par l'air, mais les amplitudes sont tellement faibles qu'ils ne sont pas vraiment perceptibles par l'être humain.

LE PRÉSIDENT :

795

Oui, mais juste pour préciser, avez-vous eu l'occasion ou le temps de prendre connaissance de ces nouvelles informations, ces études dont on a parlé?

M. JULIEN BIBOUD :

800

Il y a des nouvelles études qui sortent sans arrêt. Je ne connais pas spécifiquement ce chercheur. Je sais qu'en Europe, principalement au Danemark, ils sont très proactifs. Si je ne me trompe pas, d'ailleurs, c'est le pays qui a la réglementation la plus stricte au niveau... ils ont même une réglementation sur les infrasons. Donc, un infrason, ça se caractérise avec... bien, c'est une pression. Donc, ça se mesure avec un microphone adapté et de l'instrumentation, un post-traitement adapté aussi, et ça se décrit avec le dBG.

805

Donc, il y a une norme ISO qui décrit le dBG. Et le seuil de perception de l'être humain est, selon cette norme, qui est la ISO 7196, définit le seuil de perception à 100 dBG. Et selon les personnes, ça peut varier, ça peut descendre un petit peu plus bas, Il y a des personnes qui peuvent être plus sensibles. On parle d'un seuil de perception à 90 dB. Au Danemark, selon l'information, la dernière information que j'ai, le seuil minimum serait à 85 dBG.

810

Maintenant, c'est certain que je n'ai pas eu connaissance de ce chercheur en particulier. Donc, ça resterait à analyser.

815

M. ÉTIENNE GENDRON :

C'est le professeur Ken Mattsson de l'Université d'Uppsala en Suède. Et lui, ses modélisations, il a un peu chamboulé les concepts, là, c'est un nouveau système de modélisation qui tient en compte les effets atmosphériques, les inversions de température, la topographie, les conditions nocturnes, différents... en tout cas, je n'embarquerai pas là-dedans, mais les constats ont

820

quand même *shaké* – si je peux me permettre – l'Union européenne. Et je pense qu'on est en retard là-dessus. Et ses recherches montrent que ces infrasons-là, qui sont pulsés continuellement, rendent une partie de la population *nauséeux*, ou des choses comme ça, nauséeux... Il y a une partie de la population qui est fragile, on parle de 20-25 % de la population qui serait à l'intérieur... lui, il parle de 5 kilomètres des habitations.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Alors, donc, on considère que vous restez à l'affût, donc vous suivez comment les chiffres sortent, les discussions évoluent au niveau de la propagation de ce genre de son. C'est ce qu'on comprend. Donc, ça veut dire que, de votre point de vue, étant donné que vous intégrez les connaissances nouvelles qui arrivent, on ne s'attend pas, dans le cadre de votre projet, à être exposé à des effets liés aux infrasons?

M. JULIEN BIBOUD :

Pas avec les niveaux d'amplitude, selon la revue de littérature que j'ai faite, pas aux niveaux d'amplitude qui sont émis par des éoliennes.

LE PRÉSIDENT :

Mais c'est quoi les effets des infrasons sur les humains et sur la faune, des connaissances actuelles dont vous disposez?

M. JULIEN BIBOUD :

Bien, je vais me concentrer sur l'effet sur les humains, c'est plus mon expertise. Bien, déjà, si on met un petit peu... Je pourrais expliquer, si vous le permettez, on a une capsule qui explique ce qu'est un son. Donc, j'aimerais peut-être la présenter, si vous m'y autorisez.

855 **LE PRÉSIDENT :**

Allez-y. Ça vient, ça vient.

860 Pendant qu'on attend la présentation, on serait très intéressé, du côté du ministère de l'Environnement, de voir c'est quoi la différence qu'il y a maintenant entre la *Note d'instruction 98-01* et les nouvelles lignes directrices qui ont été édictées par le ministère, on serait bien de le savoir, et on reviendra probablement au niveau de l'initiateur du projet pour voir, puisqu'on voit dans votre documentation, vous dites que vous allez respecter les seuils qui sont établis dans les nouvelles lignes directrices du ministère de l'Environnement et on ne sait pas si votre projet est assujéti à ces
865 nouvelles lignes directrices là.

Donc, si la présentation est prête, on va la voir. Si elle ne l'est pas, je pense qu'on...

870 **M. ÉTIENNE GENDRON :**

Si je peux me permettre, Monsieur le... c'est que, monsieur Mattsen, ce qu'il a mis en évidence, c'est que les modélisations de son présentement ne sont pas adéquates.

875 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Mais on ne pourra malheureusement pas...

M. ÉTIENNE GENDRON :

880 Non, je sais.

LE PRÉSIDENT :

885 ... discuter de l'étude de ce scientifique parce que personne n'a pris connaissance de cette étude-là ici. Donc, à la question que vous avez posée, on va écouter les réponses qu'ils peuvent apporter pour que ce soit clair au niveau de tout le monde.

M. JULIEN BIBOUD :

Oui. Donc, pour ce qui est un son... Bien, déjà, ce qu'il faut comprendre, c'est qu'un son, c'est une variation de pression autour d'un point d'équilibre. Le point d'équilibre, c'est la pression atmosphérique, qui est à 101 000 pascals. Et ça se propage... en fait, on a toujours à peu près, quand on fait face à une situation, à une problématique acoustique, bien, on a toujours une source, un chemin de propagation et un récepteur. Ici, représenté par une oreille, mais l'oreille ne perçoit pas les infrasons, on les ressent plus comme des vibrations.

Si on passe à la deuxième phase. Donc, comme j'expliquais, plus tard, on a une amplitude et une fréquence. À 70 décibels, par exemple, le niveau de variation de pression en pascals, donc l'amplitude, on parle de 0,06 pascal sur un total de 101 000 pascals. 70 dB, si on veut. Bien, on peut retrouver des spectres en bandes fines d'une amplitude dans la littérature, on en retrouve avec des mesures qui sont prises à 500 mètres, qui inclut les infrasons. Et donc, on retrouve à peu près... c'est dans ces ordres de grandeur là.

Après ça, c'est sûr que ça peut varier en fonction de la taille de l'éolienne, tout ça, mais c'est à peu près le niveau d'amplitude, de variation de pression que ça entraîne. Donc, c'est des variations de pression qui sont très, très petites.

Donc, présentement... Bon, l'étude, je ne sais pas de quand elle date, je ne sais pas comment elle a été faite. Je sais que l'INSPQ, présentement, elle a statué qu'il n'y avait pas de corrélation vraiment entre les effets sur la santé et les infrasons émis par les éoliennes, justement, à cause de leur faible amplitude.

Donc, malgré le fait qu'ils se propagent sur de longues distances, malgré le fait d'ailleurs qu'ils ne sont pas modélisés dans les modèles qu'on utilise pour faire les modélisations... on modélise seulement la partie audible du spectre, on ne modélise pas ce qui se passe en bas de 20 hertz, donc ce n'est complètement pas modélisé. Donc, sur ce point-là, je vous accorde tout à fait raison, on ne le considère pas, mais on ne le modélise pas parce qu'ils sont de très faible amplitude.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

Madame Gagnon? Voilà les réponses qu'il a apportées. Nous, on voulait savoir aussi quels seraient les effets de ces infrasons. Et il me semble que quand même, dans la *Note d'instruction 98-01*, on essayait quand même d'approcher aussi les infrasons. On sait aussi que les gens peuvent ressentir différemment aussi ces sons-là.

Quels sont les effets, comme je demandais tantôt, de ces infrasons sur les humains?

Mme CATHERINE GAGNON :

Catherine Gagnon, ministère de l'Environnement. Pour les effets sur les humains, on n'a pas la réponse, mais je peux transférer la question à Marie-Josée pour ce qui est demandé dans la directive.

LE PRÉSIDENT :

Votre collègue, oui, effectivement. Mais par rapport aux nouvelles lignes directrices, est-ce que vous auriez quelque chose à nous dire? Qu'est-ce qui fait la différence avec la *Note d'instruction 98-01* qui avait cours? C'est quoi la différence entre les deux aujourd'hui?

Nous, demain, comme je vous ai dit, si jamais il y avait des questions qui interpellaient le ministère de la Santé et des Services sociaux, on pourrait les poser. Donc, la question liée aux infrasons, on va la reposer demain pour nous assurer qu'on a quand même une réponse par rapport à votre préoccupation. Ça vous va comme ça?

M. ÉTIENNE GENDRON :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup.

955 **M. ÉTIENNE GENDRON :**

Merci, Monsieur le Président.

960 **LE PRÉSIDENT :**

Maintenant, on va faire un peu de chemin avec les nouvelles lignes directrices du ministère de l'Environnement. À vous.

965 **Mme MARIE-JOSÉE LAVOIE :**

Oui. Marie-Josée Lavoie, MELCCFP, ministère de l'Environnement. Donc, en fait, présentement, pour PPAW 2, ce ne sont pas les nouvelles lignes directrices qui sont applicables, mais bien la *NI 9801*. Et n'étant pas moi-même une spécialiste ou une experte de son, ce que je pourrais faire, c'est que je pourrais prendre la question en délibéré et la poser justement à notre expert.

970 **LE PRÉSIDENT :**

975 O.K. Merci.

Mais alors, ça me renvoie à l'initiateur. Madame Tremblay, dans votre présentation, on lit très clairement que le PPAW 2 va respecter ces lignes directrices alors qu'on apprend que ce n'est pas applicable à votre projet. Comment est-ce qu'on est rendu là?

980

Mme MARYSE TREMBLAY :

985 En fait, au niveau des infractions, Monsieur le Président, il n'y a pas de seuil spécifique aux basses fréquences et aux infrasons qui a été établi par le ministère de l'Environnement ni par l'Organisation mondiale de la Santé, d'ailleurs. Donc, nous, on respecte les critères du ministère de l'Environnement qui ont été mentionnés par madame Gagnon.

990 Au niveau des infrasons, les infrasons, ils sont d'ailleurs présents partout dans l'environnement. S'il y a de nouvelles études, éventuellement des mises à jour de normes, bien, l'industrie aura à s'y adapter à ce moment-là.

LE PRÉSIDENT :

995 O.K. Mais en quoi est-ce que les nouvelles lignes directrices s'appliquent à votre projet pour que vous l'évoquiez, que le PPAW 2 va respecter ces lignes directrices là?

Mme MARYSE TREMBLAY :

1000 Oui, en fait, en termes de climat sonore, je voudrais valider avec mes collègues, mais je pense qu'on a pris en considération la nouvelle directive pour s'assurer qu'on serait conforme. Donc, c'est un choix qu'on a fait, bien qu'on n'était pas assujettis à ce moment-là.

1005 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, vous faites de la diligence raisonnable.

Mme MARYSE TREMBLAY :

1010 Tout à fait.

1015 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

1020 **M. ÉTIENNE GENDRON :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1025 Merci pour vos questions.

M. STEVE MALENFANT

1030

LE PRÉSIDENT :

1035 Je voudrais inviter Steve Malenfant. Steve Malenfant. J'espère que je prononce bien votre nom.
Bonsoir et bienvenue.

M. STEVE MALENFANT :

1040 Bonsoir, Steve Malenfant, résident du Témiscouata. Ma première question : quelle proportion
des revenus générés par le parc sera versée aux communautés d'accueil et quelle proportion quittera
la région sous forme de profit, de remboursement de dette ou de dividendes aux partenaires privés?

LE PRÉSIDENT :

1045 Merci pour votre question.

Madame Tremblay?

Mme MARYSE TREMBLAY :

Oui. En fait, on a, du côté de l'Alliance, produit une capsule qui fait état de tout ce qui est retombées économiques dans la région, tant la question des paiements fermes que les distribuables.

Donc, si ça va pour la commission, monsieur Lagacé pourrait procéder à la présentation.

M. MICHEL LAGACÉ :

Oui, Monsieur le Président, essentiellement... Je vais attendre.

Mme MARYSE TREMBLAY :

On va le mettre à l'écran.

M. MICHEL LAGACÉ :

Donc, dans le cas des retombées économiques des projets de l'Alliance... On va aller au point suivant. Donc, le portefeuille de l'Alliance, tantôt je faisais mention qu'il y avait 326,9 mégawatts en production. Dans le cas qui nous intéresse, il y a 1 400 presque 26 mégawatts en développement. Donc, on parle de 1 752 mégawatts au total qui pourrait composer le portefeuille de l'Alliance.

On voit, je dirais, les différents projets qui sont déjà là. On parle du Plateau 2 dans la MRC d'Avignon en Gaspésie, Roncevaux, MRC d'Avignon en Gaspésie, Nicolas-Riou – je l'ai dit tantôt – la MRC des Basques et de Rimouski-Neigette et Dune-du-Nord. Donc, ces projets-là sont en production. Pour votre bénéfice, on parle à ce moment-ci d'un peu plus de 100 millions qui ont été versés aux actionnaires à partir du Kamouraska à aller jusqu'aux Îles-de-la-Madeleine. Dans le cas qui vous intéresse, quand on parle du Témiscouata, Monsieur le Président, on parle d'un peu plus de 6 676 000 dollars qui ont été versés à la MRC de Témiscouata.

1080 Dans le cas des projets qui sont en construction éventuellement, dans le cas de Gros-Îles, MacNider en construction, Madawaska, Forêt-Domaniale, PPAW 1 et Saint-Paul-de-Montminy, il y a aussi des sommes importantes qui vont être liées à ces projets-là en faveur des MRC, dont notamment celle du Témiscouata.

1085 Dans le cas de la structure d'investissement, Monsieur le Président, on parle des fonds propres, donc des investissements – un peu comme lorsqu'on acquiert une maison, on fait un investissement de départ – on parle de 15 à 35 % pour la mise de fonds de départ. Dans le cas du financement bancaire ou autrement dit la dette senior, bien, on parle de 85 à 65 % de dette senior.

1090 Dans le cas de l'Alliance, on est partenaire à la hauteur de 50 % dans le projet PPAW 2, donc on doit mettre 50 % des fonds propres nécessaires au financement.

1095 On procède par règlements d'emprunt municipaux. Ce qu'il faut comprendre, c'est que les règlements d'emprunt sont sollicités, dans le cas du Bas-Saint-Laurent, par la Régie de l'énergie du Bas-Saint-Laurent, auprès de chacun des territoires de MRC et aussi la Première Nation Wolastoqiyik Wampanoag. Et dans le cas des MRC, bien entendu, les décisions se prennent en séance publique.

1100 Donc, chaque opportunité d'investissement doit répondre aux caractéristiques d'un projet, aux risques bien gérés et aux perspectives de fonds générés clairement supportées par de solides hypothèses, parce que c'est le ministère des Affaires municipales qui ultimement autorise les règlements d'emprunt.

1105 Dans le cas des partages, l'actionnariat, bien, 60 % des bénéfices liés à l'Alliance sont versés vers la Régie de l'énergie du Bas-Saint-Laurent. 30 % en faveur de la Régie de l'énergie de Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. 5 % pour les MRC – chacun – pour les MRC de Montmagny, 5 % pour la MRC de L'Islet.

1110 On parle de retombées annuelles, dans le cas des paiements fermes, on parle de 6 227 dollars par mégawatt installé qui vont être versés aux communautés d'accueil. C'est la question qui était soulevée tantôt par monsieur Malenfant.

Puis, bien entendu, il y a des bénéfices. Lorsqu'on construit des parcs éoliens, nécessairement, c'est pour anticiper des bénéfices. Et la répartition des bénéfices au sein des actionnaires est décidée au sein des instances, dont notamment les deux régies de l'énergie.

1115 Dans le cas qui nous intéresse, les retombées économiques attendues, quand on parle du règlement d'emprunt, on parle de 76 millions pour ce qui est de la Régie de l'énergie du Bas-Saint-Laurent. 38 millions pour ce qui est de la Régie de l'énergie de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. 6 millions pour chacune des MRC de Montmagny, L'Islet. Pour un grand total de 126 millions.

1120 Et en distribuables, donc la Régie de l'énergie du Bas-Saint-Laurent, on parle de 5,4 millions par année. Et dans le cas de la MRC de Témiscouata, on parle de 5,4 millions par année qui vont être versés pendant 30 ans, donc l'équivalent d'un peu plus de 16 millions dollars à la MRC de Témiscouata. C'est la même chose pour tous les autres territoires de MRC du Bas-Saint-Laurent, y compris la Première Nation Wolastoqiyik Wampanoag.

1125 Et pour l'ensemble des actionnaires municipaux, on parle de 267 millions qui vont être versés sur 30 ans.

1130 Dans le cas des paiements fermes, donc les retombées attendues pour ce qui est de la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, on parle d'un peu plus de 382 000 dollars par année pendant 30 ans, pour un montant global, en dollars d'aujourd'hui, de 1 466 000. Dans le cas de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger, on parle de presque 170 000 dollars par année, pour un montant de 5 096 000 sur 30 ans. Dans le cas de Saint-Honoré-de-Témiscouata, on parle de 530 852 dollars, puis un montant global d'un peu plus de 15 900 000. Donc, c'est les montants qui vont être versés sur 30 ans.

1135 Comme je le disais tantôt, il y a déjà 66 millions qui ont été versés via les projets Roncevaux, Nicolas-Riou, Dune-du-Nord en faveur des actionnaires municipaux des deux régies. Celle du Bas-Saint-Laurent, Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine, on parle de 33 millions, un peu plus de 33 millions. Et le Bas-Saint-Laurent, c'est 66 760 000 dollars.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Merci. J'aimerais quand même que vous reveniez un peu sur... parce que tout à l'heure, vous parliez de communautés d'accueil. J'aimerais que vous reveniez sur la part directe de ces retombées qu'on vient d'énumérer là pour les communautés locales et pour les Autochtones, au regard des retombées – comme disait notre participant tout à l'heure – au regard de retombées qui vont vers les promoteurs privés.

M. MICHEL LAGACÉ :

Oui. Dans le fond, ce qu'il faut voir, c'est quand on parle de 267 millions versés sur 30 ans en bénéfices pour les communautés publiques actionnaires, bien, l'équivalence, étant donné qu'on est en modèle de partenariat égalitaire, c'est 267 millions en faveur d'Invenenergy sur 30 ans.

Dans le cas de la Première Nation Wolastoqiyik Wampanoag, je disais tantôt que dans le cas du Témiscouata, c'est 540 000 dollars par année pendant 30 ans, donc un peu plus de 16 millions; dans le cas de la Première Nation Wolastoqiyik Wampanoag, on parle aussi de 540 000 dollars par année indexés pendant 30 années, donc c'est un peu plus de 16 millions, uniquement en ce qui a trait... ça, c'est en ce qui a trait aux dividendes, donc aux bénéfices annuels qui sont répartis entre les actionnaires.

LE PRÉSIDENT :

Juste pour être à mon niveau, à mon propre niveau beaucoup plus précis, est-ce que les chiffres que vous énumérez, est-ce qu'ils sont issus d'une évaluation formelle des retombées économiques qui avaient été faites sur le projet? C'est bien ça?

M. MICHEL LAGACÉ :

Oui. Tout à fait. Tout à tout. Dans le cas des paiements fermes, c'est prévu à l'intérieur de l'appel d'offres, donc 6 227 du mégawatt installé. Et dans le cas des bénéfices, bien, là aussi, ça fait partie des... lorsqu'on parle de déposer un règlement d'emprunt avec un budget *pro forma*, c'est ce

1175 qui a été fait en 2023 par rapport au projet qu'on soumissionnait, bien, c'est prévu à l'intérieur du budget.

Mme MARYSE TREMBLAY :

1180 Si vous me permettez, Monsieur le Président, juste pour compléter.

LE PRÉSIDENT :

Oui. Allez-y.

1185

Mme MARYSE TREMBLAY :

1190 En fait, la rentabilité d'un projet éolien, ça part de sa ressource éolienne, donc du vent. Nous, on a des données de vent sur une dizaine d'années sur ce territoire-là, donc on connaît finement le vent. On connaît, pour les 30 prochaines années, la productivité anticipée du projet éolien, et c'est à partir de ça qu'on est en mesure de modéliser les bénéfices financiers pour les actionnaires.

LE PRÉSIDENT :

1195 Donc, ça reste une modélisation en dehors des sommes fermes qui vont être perçues, mais les autres peuvent...

Mme MARYSE TREMBLAY :

1200 Les sommes fermes, elles restent, peu importe. Oui.

LE PRÉSIDENT :

1205 Donc, si ce n'est pas déjà déposé, cette information-là que vous venez de communiquer, vous voudriez bien déposer à la commission.

1210 Mais je voudrais quand même, puisque nous sommes dans l'ordre de la planification, c'est ce à quoi on s'attend, j'aimerais quand même savoir, puisqu'on est déjà à la phase de construction, pour PPAW 1, est-ce que les retombées qui sont attendues par rapport à ce projet-là, est-ce qu'elles se manifestent, comme vous l'avez prévu? Ça nous donnera une idée de : à quoi on peut s'attendre par rapport à celui qui est à l'examen maintenant.

Mme MARYSE TREMBLAY :

1215 Oui. Avec plaisir, Monsieur le Président, je peux partager certains chiffres avec la commission pour le projet PPAW 1.

1220 Donc, les retombées économiques régionales... Puis là, on n'est pas dans les distributions, on n'est pas encore en exploitation pour ce projet-là, donc je ne rentre pas sur ce volet-là. Mais en termes de retombées pour les entreprises de la région, on est rendu à une somme d'environ 190 millions de dollars qui découle directement des activités du projet éolien PPAW 1 dans la région.

1225 De ce 190 millions-là, on a une somme de 100 millions qui est attribuable aux activités de Vestas, donc le turbinier qui s'est approvisionné – en fait, grâce à notre insistance – en tours d'éoliennes qui sont fabriquées à Matane. Donc, la question de la provenance des composantes des éoliennes est un enjeu au Québec. Je pense qu'il y a une volonté de la part de l'industrie et de la part d'Hydro-Québec également de s'assurer d'avoir une plus grande part de retombées québécoises sur les composantes des éoliennes, ce qui est tout à fait compréhensible.

1230 Du côté projet PPAW 1, sans en être obligé, on a demandé à notre turbinier d'envisager des tours d'éoliennes produites au Québec et le projet PPAW 1 a permis de relancer les activités éoliennes à l'usine de Marmen à Matane, qui était en dormance pendant quelques années. Ça a créé 130 emplois manufacturiers à Matane. Et l'ensemble des activités de Vestas, donc incluant la fourniture des tours, des activités de transport, d'autres activités sur le territoire de consultants et
1235 avec les équipes qui sont présentes sur place, c'est une somme de 100 millions de dollars uniquement pour le Bas-Saint-Laurent en retombées économiques pour PPAW 1.

1240 Et par la suite, cette décision-là d'Invenergy et de l'Alliance de l'Est pour le projet 1 a fait
boule de neige et a permis à d'autres initiateurs de projets de s'approvisionner également des tours
de Marmen au Québec. Donc, c'est une excellente nouvelle pour l'économie québécoise.

1245 En plus de ce 100 millions-là, on a un 65 millions en valeur de contrats donnés par
l'entrepreneur général au chantier à des entreprises de l'Est-du-Québec, et c'est en date du 30 avril.
Donc, les derniers chiffres que j'ai obtenus sont en date du 30 avril, on était rendu à 65 millions de
dollars de contrats uniquement pour des entreprises de l'Est-du-Québec, avec une très forte majorité
au Bas-Saint-Laurent. Et du côté de l'initiateur, il y avait certaines activités, notamment du transport
de composantes qui étaient sous notre responsabilité pour environ 25 millions dollars.

1250 Et là, je ne rentre même pas dans les hôtels et les restaurants, donc retombées indirectes,
mais directement par le chantier et les activités de PPRW 1, on est à 190 millions dollars sur un projet
de 1,1 milliard. Donc, c'est considérable.

LE PRÉSIDENT :

1255 Avant d'aller vers les MRC, j'aimerais quand même rebondir sur quelque chose que vous
venez de dire. Donc, on a quand même une idée des retombées qu'il pourrait y avoir au niveau des
entreprises, des travailleurs locaux. Vous avez dit que vous n'avez pas encore chiffré tout ce qui est
lié aux retombées indirectes, repas et hébergement, *et cætera*.

1260 **Mme MARYSE TREMBLAY :**

1265 Je n'ai pas d'étude économique. On sait qu'il y a un facteur multiplicatif souvent qui est
appliqué en termes de retombées indirectes, là, mais je ne voudrais pas m'aventurer sur un terrain
que je connais moins. Je peux vous dire qu'on est évidemment très présents, nous et les consultants
et les entreprises dans la région. Donc, ces retombées indirectes là sont quand même très
importantes. Et ça se poursuit aussi parce qu'on n'a pas terminé la construction évidemment.

1270 **LE PRÉSIDENT :**

Mais on n'a pas une idée, on n'a pas chiffré ça. Mais ce que vous avez pu chiffrer au niveau des entreprises et des travailleurs locaux, c'est quoi la base de calcul qui vous a amenés à donner les chiffres que vous venez de nous fournir.

1275 **Mme MARYSE TREMBLAY :**

Ce n'est pas compliqué, Monsieur le Président, c'est vraiment les valeurs de contrats. Donc, l'entrepreneur général, lui, donne des contrats à différentes organisations. On a retiré, on a soutiré les entreprises qui proviennent de l'Est-du-Québec et on a fait le calcul. Donc, on est à 65 millions uniquement pour les entreprises d'ici au 30 avril dernier.

LE PRÉSIDENT :

1285 Merci.

Je disais que j'aurais aimé entendre aussi un peu les MRC par rapport à toutes ces questions liées aux retombées économiques, surtout à la part directe qui revient à ces municipalités-là, aux MRC. Et je vais peut-être commencer par Patricia Trudel. Est-ce que vous avez quelque chose à dire par rapport à comment vous... parce que c'est vous, là, qui accueillez.

1290 **Mme PATRICIA TRUDEL :**

Notre MRC, une fois le distribuable qui nous est versé ou qui nous sera versé – parce qu'on est quand même partenaire dans d'autres projets, on a une certaine expérience à quoi peuvent servir ces sommes-là puis avoir un impact direct dans les municipalités avec nos autres projets – mais si on prend le 540 000 qui est prévu annuellement, le conseil de la MRC a fait le choix de faire une division, donc de garder une partie des sommes, 33 %, à l'intérieur même de la MRC pour s'assurer qu'on puisse vraiment assurer nos compétences, faire des projets territoriaux avec ces sommes-là.

1305 Puis par la suite, 67 % des sommes est distribué directement aux municipalités, selon le
partage de leur participation, qui a déjà été établi par règlement. Donc, ils ont fait le choix de faire un
partage qui comprend des critères tels que leur richesse foncière uniformisée. Les municipalités pour
lesquelles le revenu disponible par ménage était inférieur à la moyenne du territoire avaient donc
une participation supplémentaire et un facteur de potentiel éolien. Donc, des municipalités qui
pouvaient accueillir des éoliennes avaient aussi une participation globale supérieure pour arriver à
chacune de leur participation et la réception des bénéfices annuellement.

1310 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, si on prend vous comme étant, au niveau de la MRC par exemple, les gens pourront
dire qu'ils vivent, ils vivent vraiment directement ces retombées-là liées au parc éolien?

1315 **Mme PATRICIA TRUDEL :**

Oui. Je peux vous faire la démonstration de ce qui a été réalisé avec les sommes qui ont été
reçues de la Régie du Bas-Saint-Laurent pour Nicolas-Riou, Roncevaux, donc les projets qui sont
déjà en production.

1320 Donc, depuis 2017, la MRC a reçu des sommes qui approchent les 2 300 000 qui ont été
mises dans notre fonds de développement et qui ont été utilisées notamment pour des projets tels
qu'on a un réseau de télécommunications pour tous les services d'urgence qui desservent le
territoire. Donc, c'est avec ces sommes-là qu'on a fait ces investissements en infrastructures.

1325 On a également réalisé toute une étude de regroupement pour les collectes des matières
résiduelles. Donc, c'est avec ces sommes-là qu'on a pu faire des projets collectifs territoriaux.
Également, dans nos projets, donc, les sommes qui sont déjà engagées, nous avons sur notre table
de travail une étude d'optimisation des services incendie sur le territoire. Donc, on l'utilise vraiment
au profit territorial pour faire avancer des projets.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

Mathieu Lehoux, est-ce que vous voulez ajouter quelque chose?

M. MATHIEU LEHOUX :

Oui, bien, pour la MRC de Témiscouata, les revenus éoliens, on a des revenus depuis 2015 avec les projets communautaires de Témiscouata 1. Donc, avec ces revenus-là, ça a permis de faire plusieurs investissements au niveau des équipements municipaux, infrastructures municipales. Ça a permis de se doter d'un centre d'archives pour le Témiscouata, ce qu'on n'avait pas.

Aujourd'hui même, il y a eu l'annonce d'un projet qui va nécessiter un apport de la MRC de 700 000 dollars, qui va provenir des revenus éoliens, pour la création de 72 logements abordables. Donc, c'est un apport de la MRC de 700 000 dollars qui va être nécessaire pour la création de logements abordables dans 12 municipalités. Il y a des besoins dans chacune des municipalités, ça va être des bâtiments qui vont servir à l'ensemble de la population du Témiscouata.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

Jolyane Saule?

Mme JOLYANE SAULE :

Oui. Jolyane Saule pour la Première Nation. Moi, je ne suis vraiment pas familière avec les chiffres, mais je peux répondre sur le fond, sur le principe. J'ai deux éléments de réponse pour vous. D'abord, l'investissement que la Première Nation a fait dans l'éolien, ça a permis de diversifier ses revenus autonomes, au même titre que les pêches commerciales, qui sont une activité importante pour la Nation. Puis ça, c'était un souhait des élus de la communauté, donc de diversifier, d'avoir

1365 plusieurs pôles de financement pour divers projets qui visent principalement le maintien du service aux membres.

1370 Donc, par exemple, nous à la Nation, on finance les études postsecondaires du cégep jusqu'à l'université, puis c'est des initiatives comme les projets éoliens qui permettent de le faire. Au même titre, on fait des projets de distribution communautaire. On a aussi des projets au Bas-Saint-Laurent, comme une halte routière qui va être mise en service sur Kataskomik. Puis on a des projets internes qui visent la résilience face aux changements climatiques. Donc, toutes les initiatives éoliennes permettent de financer ces projets-là.

1375 Puis en parallèle, les projets antérieurs, comme PPAW 1, ont permis de donner des opportunités pour des entreprises wolastoqey. Puis c'est ce qu'on s'attend à ce qui arrive avec PPAW 2.

1380 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

1385 Vous comprenez que je voudrais m'assurer, par rapport à la question qui a été posée, qu'effectivement les retombées vont aux personnes qui ont donné leur adhésion au projet à un moment donné. Je sais qu'il y a d'autres municipalités qui sont là, que je peux appeler, mais avant de prendre, vous, votre position sur les réponses qui ont été apportées et ce que vous avez vraiment reçu, gagné comme retombées, bien, j'aimerais repartir chez Mathieu Lehoux qui voudrait compléter quelque chose.

1390 **M. MATHIEU LEHOUX :**

1395 Oui. Mathieu Lehoux, MRC de Témiscouata. Pour compléter les investissements qui ont été possibles avec les revenus éoliens, on parle aussi d'un 225 000 dollars qui a été investi pour la création d'un centre d'études collégiales, centre d'études collégiales qui était inexistant au Témiscouata, qui permet à des étudiants d'étudier notamment en santé, pour combler les postes qui sont très criants dans la région.

Et aussi, des investissements au niveau environnemental qui ont permis la création d'un réseau de stations de lavage interconnectées avec des guérites pour des lacs au Témiscouata, 14 guérites et 14 stations de lavage réparties sur l'ensemble du territoire qui sont interconnectées. Donc, les citoyens peuvent profiter d'une station de lavage pour éviter la contamination des espèces exotiques envahissantes. Puis c'est des investissements qui ont été possibles avec les revenus éoliens.

LE PRÉSIDENT :

Merci pour le complément que vous avez apporté. Ma collègue...

LA COMMISSAIRE :

Juste une autre question, Monsieur Lehoux, et après madame Trudel. Avez-vous eu des impacts au niveau des emplois? Est-ce que vous avez des chiffres là-dessus?

M. MATHIEU LEHOUX :

Au niveau des emplois directs, au niveau de la création des parcs éoliens, non, on n'a pas de chiffres directement à la MRC par rapport à ça.

Je peux peut-être demander à mon collègue Steve Murray, qui est en ligne, au niveau du développement économique, s'il y a des données disponibles.

LA COMMISSAIRE :

O.K. Oui.

LE PRÉSIDENT :

Il est là?

M. MATHIEU LEHOUX :

Il est en ligne.

LE PRÉSIDENT :

O.K., il est en ligne.

M. STEVE MURRAY :

Oui, bonjour, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

Bonjour.

M. STEVE MURRAY :

Steve Murray, directeur du développement économique de la MRC de Témiscouata. Malheureusement, non, on n'a pas colligé ce type de statistiques là sur le nombre d'emplois maintenus. Je n'ai pas les chiffres avec moi présentement.

LE PRÉSIDENT :

C'est parfait. On ira voir tout à l'heure au niveau de l'initiateur pour préciser certains chiffres. Nous aussi, on a un petit problème par rapport à ça, mais je vous reviendrai avec ça. Merci.

Au niveau de la municipalité, je sais que certains d'entre vous, vous êtes de l'autre côté, mais par rapport à ces retombées-là, si vous avez quelque chose de spécifique à rajouter, très volontiers, je vous inviterais, il y a un deuxième micro à la table des intervenants. Donc, allez-y. N'oubliez pas de vous nommer et de donner votre attachement.

Mme JOSÉE CHOUINARD :

Oui, bonjour. Josée Chouinard à la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata. Ça nous a permis, à la municipalité de Saint-Honoré – on est une petite municipalité, on est la première du Témiscouata et puis la dernière de l'autre bord – de maintenir notre taux de taxes quand même assez bas. On a des jeunes familles aussi, une population vieillissante. Avant que l'autoroute soit construite, c'était plus difficile pour les personnes de se trouver du travail au Témiscouata ou à Rivière-du-Loup ou au Nouveau-Brunswick. Grâce à tout ça, on a pu maintenir un taux de taxes, puis aussi on a pu engager des ressources en loisirs, ce qu'on ne pouvait pas se permettre avant. C'est certaines choses qu'on a pu aider, là, auprès de la population.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Merci pour votre réponse.

On a posé tout à l'heure des questions sur le nombre d'emplois créés. Dans votre documentation par rapport à PPAW 2, vous prévoyez 300 emplois pendant la construction, et vous l'avez rappelé dans votre présentation tout à l'heure, quelque chose comme cinq à huit emplois permanents. C'est bien ça?

Mme MARYSE TREMBLAY :

Exactement.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Alors, je voudrais m'assurer, parce que dans la même documentation, on trouve la création de 20 emplois à temps plein. C'est ça?

Mme MARYSE TREMBLAY :

1495 Oui, vous avez raison. En fait, ça cumule les deux projets. Ce sera une vingtaine d'emplois sur les deux projets en opération, maintenance. J'avoue que ça peut porter à confusion. Donc, vous avez vu juste.

LE PRÉSIDENT :

1500 Bien, puisqu'on y est, est-ce que vous pouvez nous préciser les cinq à huit emplois? Est-ce qu'il va être vraiment des emplois nouveaux...

Mme MARYSE TREMBLAY :

1505 Oui.

LE PRÉSIDENT :

1510 ... ou vous allez faire le déploiement de personnels issus de PPAW 1?

Mme MARYSE TREMBLAY :

1515 Oui. Alors, pour la création d'emplois, on a mentionné en construction 300 emplois pendant deux ans, ce sont des équivalents temps plein annualisés. Ce qui veut dire que ça fluctue au chantier selon les activités du chantier. Il y a des périodes de pointe. Par exemple, à PPAW 1, là on est facilement à 425, 450 employés parfois dans les périodes de pointe. On s'attend au même genre de chiffres pour PPAW 2. Donc ça, c'est pour la phase construction sur deux ans.

1520 La phase exploitation, quand on prend les deux projets ensemble, ça va être une vingtaine d'emplois. Donc, pour PPAW 1, on était sur la douzaine, 12-13 emplois. Puis là, on vient rajouter des techniciens, parce qu'on rajoute des turbines. Donc, l'essentiel des emplois en exploitation, ce sont des techniciens en maintenance d'éolienne. Ils vont procéder à des inspections annuelles planifiées,

1525 donc chaque turbine est visitée de façon préventive une fois par année et davantage, là, pour aller gérer des défaillances au besoin.

1530 Donc, il y a toujours des visites de chacune des turbines entre trois et six fois par année, chaque turbine individuellement. Si on rajoute des éoliennes dans PPAW 2, on n'aura évidemment pas assez d'employés dans PPAW 1. Il faut rajouter des employés et des techniciens en maintenance d'éolienne pour pouvoir nous permettre de réaliser la maintenance.

LE PRÉSIDENT :

1535 Pour aller un peu plus loin et pour terminer sur les emplois, est-ce qu'il y en a, au nombre de ces emplois-là, qui sont destinés aux Premières Nations?

Mme MARYSE TREMBLAY :

1540 Oui, en fait, on a eu un bel exercice avec la Première Nation. Les liens qu'on a sont en continu. On est très présents pour parler aux membres des projets, parce que la particularité de la Nation Wolastoqey, c'est que ses membres vivent en diaspora sur le territoire, donc ils ne sont pas tous présents physiquement.

1545 Pour les emplois en construction, c'est un peu plus compliqué puisque ce sont des emplois temporaires et que les gens ne sont pas nécessairement sur place dans la région, donc de se déplacer pour un emploi temporaire, c'est plus compliqué pour un membre de la Première Nation. Par contre, on a réussi dans le projet 1 à impliquer une entreprise wolastoqey au niveau du déboisement, et ils sont toujours en entretien des chemins sur le site actuellement. Donc, c'est une entreprise donc qui est établie, qui n'était pas présente sur le territoire avant, mais détenue par un membre wolastoqey, et c'est un premier contrat éolien pour l'entreprise. On est très, très fiers de ça. 1550 Donc ça, c'est pour la partie construction qui est un petit peu moins évidente.

1555 Pour les emplois en exploitation, puisque ce sont des emplois à temps plein permanents qu'on est capable de voir venir... on a eu plusieurs exercices de communication avec la Première Nation, on communique avec les membres en étant présents à leur pow-wow annuel, donc ça fera

la troisième année, très bientôt on y sera encore. On était récemment à l'Assemblée générale annuelle aussi de la Première Nation où on a pu rencontrer... en fait, il y avait une participation de 5 ou 600 membres lors de cet événement-là. On avait un kiosque, on était en mesure de parler des projets, de parler des emplois à venir, aussi de pouvoir aligner des jeunes qui pourraient aller se former, donc suivre les formations pertinentes pour devenir des techniciens. Puis à ce moment-là, bien, il y a un fort potentiel de retour sur le territoire ancestral et d'occuper ces emplois-là. On aura évidemment une ouverture chez nous si on a un membre wolastoqey qui est intéressé soit par de la formation ou d'appliquer sur un emploi.

Et dernier élément, même un peu plus tôt que ça, au printemps, en mai, avec le turbinier Vestas, pour PPAW 1, on a fait un webinaire pour les membres de la Première Nation justement pour leur expliquer quel était le type d'emploi, quel était le type de formation. Donc, on est très actifs.

Pour l'instant, outre l'entreprise wolastoqey de déboisement pour la construction et ce qui se passe, là, sur la construction actuellement, il n'y a pas encore d'employés, mais je pense qu'on finit par, donc, semer des petites graines au fil de nos rencontres et de nos discussions avec les membres de la Nation.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

Et merci, Monsieur Malenfant, pour la question qui nous a permis de faire un peu de chemin. Merci pour votre patience. Est-ce que vous avez... c'est bon? Les réponses qui ont été fournies...

M. STEVE MALENFANT :

Oui. Donc, si je comprends bien, si l'Alliance de l'Est *appartient* 50 % des profits, ça voudrait dire que l'ensemble du Québec s'appauvrit du montant équivalent au profit de l'entreprise privée?

LE PRÉSIDENT :

1590 Bien, on avait dit qu'on ne commentait pas les réponses qui sont...

M. STEVE MALENFANT :

1595 C'est une question. C'est une question, là.

LE PRÉSIDENT :

 O.K., c'est une nouvelle question que vous posez.

1600 **M. STEVE MALENFANT :**

 Oui. Oui. Donc, si je comprends bien, si l'Alliance de l'Est est partenaire à 50 % et qu'il génère les profits qu'ils viennent d'expliquer, donc le Québec, l'ensemble du Québec s'appauvrit du même montant au profit de l'entreprise privée? – point d'interrogation.

1605 **LE PRÉSIDENT :**

 Alors, merci pour votre question.

1610 Bien, donc, je reviens vers vous.

Mme MARYSE TREMBLAY :

1615 Oui.

1620 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que dans cette forme d'alliance que vous avez mise en place par rapport au projet, bien, en l'occurrence, celui que nous avons à l'examen en ce moment, est-ce qu'à chaque fois que vous allez à 50 % avec... le Québec s'appauvrit de 50 % des ressources qui devaient lui revenir?

1625 **Mme MARYSE TREMBLAY :**

Oui, en fait, nous, c'est un projet qui répond à un appel d'offres d'Hydro-Québec réglementé. Donc, on a proposé des projets. Hydro-Québec a retenu des projets. Notre projet était proposé à un prix compétitif. Quand on fait appel à des producteurs privés, des producteurs indépendants à l'intérieur d'une association avec un partenaire communautaire, on cumule, en fait, on joint les forces de chacun : la partie communautaire, qui représente le territoire, où est-ce que les citoyens peuvent s'exprimer à différentes instances, la partie indépendante qui amène son expertise, amène donc son savoir-faire sur le terrain pour réaliser ces projets-là, les réaliser dans les délais, dans les temps, et fournir à Hydro-Québec une énergie à un prix compétitif.

Donc, c'est l'objectif de ça. On est une entreprise qui travaille avec... en voulant faire des sous sur ce qu'on fait. Donc, on ne va pas faire un contrat sans avoir un retour sur notre investissement. On partage tout ça avec l'Alliance de l'énergie de l'Est.

1640 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

1645 Oui, Monsieur Lagacé.

M. MICHEL LAGACÉ :

Peut-être en complément, Monsieur le Président. Ce qu'il faut se souvenir, c'est qu'au début des années 2000, 100 % des projets éoliens étaient des projets menés par des privés. Donc, à partir de 2013, il y a eu des projets communautaires. La MRC de Rivière-du-Loup a été le premier projet

à partenariat égalitaire à l'époque, en 2013. Donc, les municipalités sont parties, puis les MRC puis les Premières Nations, on est parti d'un rôle d'observateur à un rôle de partenaire, d'actionnaire.

1655 Ce qu'il faut se souvenir, c'est que 267 millions pour les publics, c'est très important. Dans le cas d'Invenergy, pour les gens qui ne le savent pas, bien, elle est fortement détenue par la Caisse de dépôt et placement du Québec. La Caisse de dépôt et placement du Québec, ce sont nos retraites. Fait qu'il y a une partie importante des bénéfices qui s'en vont vers Invenergy qui se retrouve à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

1660

LE PRÉSIDENT :

Merci pour votre réponse.

1665

J'irais du côté de l'Hydro-Québec. On voit que ces formes de partenariat sont encadrées dans les contrats que vous faites. Est-ce qu'à chaque fois que vous encouragez ce genre de partenariat sur des projets éoliens, est-ce que le Québec s'appauvrit? Est-ce que les partenaires privés gagnent?

1670

Mme ARIANE DOUCET-MICHAUD :

Oui. Ariane Doucet, Hydro-Québec. J'invite mon collègue Jerry Bouth, il va nous donner le contexte de l'appel d'offres 2023.

1675

M. JERRY BOUTH :

Oui, bonjour. Jerry Bouth, Hydro-Québec.

1680

Je n'ai pas l'expertise pour montrer si le Québec s'appauvrit ou pas, mais qu'est-ce que je peux dire, c'est que dans le processus d'appels d'offres, ça fonctionne par décret du gouvernement. Donc, le gouvernement émet un décret à Hydro-Québec. Par la suite, Hydro-Québec peaufine son appel d'offres et invite les compagnies, les firmes, les partenariats à soumissionner.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Mais quand on regarde... puisque là, on est en train de discuter de retombées économiques par rapport à un projet. Est-ce que même dans le cas où on a des partenaires privés qui bénéficient de 50 % de ce que peut générer un projet, est-ce qu'il y a, quand même, une forme de redistribution de telle manière qu'on ne sent pas en bout de ligne que, sur un projet, c'est plutôt le Québec qui perd? Je ne sais pas si vous voyez un peu là où je veux aller?

Mme ARIANE DOUCET-MICHAUD :

En fait, si je peux me permettre de compléter. Ariane Doucet, Hydro-Québec. Dans le contexte d'un appel d'offres, l'objectif c'est d'aller chercher le meilleur projet au coût le plus intéressant pour l'ensemble des clients d'Hydro-Québec. Donc oui, c'est l'ensemble des Québécois et des Québécoises qui gagne à travers ces projets qu'on réussit à aller chercher par des prix plus compétitifs, puis qui réussissent à maintenir nos tarifs d'électricité le plus bas. On se rappelle qu'on est dans les tarifs les plus bas en Amérique du Nord, puis c'est notre mission principale, à Hydro-Québec, là, s'assurer d'offrir le meilleur tarif à l'ensemble des Québécois, peu importe.

Puis, aussi, le développement de la filière éolienne, oui, il y a de l'entreprise privée, mais il y a de l'expertise locale aussi au Québec qui s'est développée autour des appels d'offres, qui était traditionnellement développée par la filière éolienne privée. Dans les prochaines années, avec le changement d'échelle commandé par la transition énergétique, par le *Plan d'action d'Hydro-Québec 2035*, il va y avoir aussi de nouveaux modèles de partenariat qui vont se développer. On a commencé à l'annoncer dans la région, notamment pour les projets de Wocawson, de Wetsok, avec l'Alliance de l'énergie de l'Est. Il va y avoir l'expertise du privé aussi qui va venir se joindre à nous.

Donc, c'est vraiment un changement de paradigme, où, toujours en tête, le but c'est d'offrir les meilleurs tarifs aux Québécois, d'assurer notre sécurité énergétique pour les prochaines années, puis de décarboner le Québec.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

Et merci, Monsieur Malenfant, pour vos deux questions. Ce serait intéressant qu'on vous retrouve en deuxième partie d'audience pour que vous exprimiez votre opinion et votre position sur le projet, tel que vous avez commencé par le faire transparaître dans vos questions. Merci. Bonne soirée.

M. STEVE MALENFANT :

Parfait. Merci beaucoup.

Mme ANDRÉA BLANCHET

LE PRÉSIDENT :

J'invite Andrée Blanchet à se diriger vers la table des intervenants pour poser ses questions. Bonsoir. Bienvenue.

Mme ANDRÉA BLANCHET :

Bonsoir. Andrée Blanchet, résidente du Témiscouata. Ma question est la suivante : quel sera l'impact combiné de PPAW 1, PPAW 2, Témiscouata 1 et 2, Madawaska, sur la capacité d'absorption des polluants dans l'air des arbres suite à la déforestation? Et quel en sera l'impact sur la santé de la population bas-laurentienne, en particulier sur les citoyens atteints de maladies pulmonaires obstructives chroniques?

LE PRÉSIDENT :

1750 Merci pour cette question.

Madame Tremblay?

Mme MARYSE TREMBLAY :

1755 Voulez-vous qu'on parle, en fait, d'impacts cumulatifs des projets?

LE PRÉSIDENT :

1760 Oui.

Mme MARYSE TREMBLAY :

1765 Donc, je l'ai mentionné durant la présentation, l'étude d'impact, elle inclut les projets Témis 1 et 2, le projet PPAW 1, le projet PPAW 2, les projets Viger-Denonville et Nicolas-Riou, qui sont existants. Donc, on a déjà ça à l'intérieur de l'étude d'impact.

1770 Concernant le déboisement, bien, je reviens un peu à ce qu'on mentionne, c'est-à-dire qu'on essaie de réduire au minimum le déboisement, et à l'intérieur de notre zone d'étude, c'est vraiment un très faible pourcentage qui est déboisé. Donc, on vient réduire les impacts au maximum.

1775 Puis une fois que le projet éolien est en exploitation, on voit bien qu'il y a les bouts de chemin et les aires d'implantation des éoliennes, mais la forêt, elle est encore extrêmement présente. On le voit même visuellement sur des photos du projet qui est en construction actuellement. Donc, il n'y a pas un morcellement et un déboisement qui est extrêmement important, relié au projet éolien.

1780 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Mais madame Blanchet a cité un certain nombre de projets, elle voulait avoir l'information dessus. Nous, on voudrait d'abord clarifier, est-ce qu'il y a d'autres projets régionaux éoliens ou non que vous avez pris en compte dans votre évaluation des impacts cumulatifs?

1785 **Mme MARYSE TREMBLAY :**

Oui, oui, les impacts cumulatifs ont été évalués. En fait, j'ai même oublié Madawaska. Donc, Témis 1 et 2, Madawaska, Viger-Denonville, Nicolas-Riou, PPAW 1 et PPAW 2, tout ça a été intégré à l'intérieur de l'étude d'impact.

1790
1795 Ce qu'il n'y a pas dans l'étude d'impact, ce sont les grandes zones structurantes qui ont été annoncées au-delà d'un an après notre dépôt d'avis de projet. Donc, on est en pleine production d'étude d'impact. Nous, on s'est fiés évidemment sur la directive du ministère de l'Environnement, donc, qui a jugé l'étude d'impact conforme en termes d'étude des impacts cumulatifs.

LE PRÉSIDENT :

1800 Bien, ça veut dire qu'il y a d'autres projets structurants dans le milieu que vous n'avez pas intégrés à votre évaluation des impacts cumulatifs, c'est ça que je comprends?

Mme MARYSE TREMBLAY :

1805 En fait, les zones Wocawson et Wetsok, elles ont... J'ai un petit calendrier, en fait, que je vais vous partager. Mais le dépôt de l'avis de projet pour le projet PPAW 2 a été fait en octobre 2023. On a reçu notre directive du ministère de l'Environnement en novembre 2023. Et pendant toute l'année 2023-2024, on était en inventaire sur le terrain. Et à la fin de l'année 2024, l'annonce de la zone structurante de Wocawson a été faite. Donc, on parlait d'une annonce d'une zone qui pourrait potentiellement s'en venir dans la région. Nous, on avait déjà tous nos inventaires de faits, on avait notre directive qui était là, et on était en mode rédaction d'étude d'impact pour dépôt. On a déposé

notre étude d'impact en 2025. Et l'annonce de la deuxième zone, Wetsok, elle a été faite en août 2025. Donc, on avait déjà déposé notre étude d'impact. Voilà.

Donc, question des impacts cumulatifs, tout a été pris en compte au moment où nous, on a travaillé notre étude d'impact, conformément à la directive du ministère de l'Environnement.

LE PRÉSIDENT :

Sauf qu'il y a d'autres projets qui se sont ajoutés. Parce que théoriquement, dans la démarche, on s'attendrait à ce qu'au moment où vous êtes en train de réaliser votre étude d'impact, que vous vous informiez pour savoir, bien, potentiellement, sur l'horizon de 30 ans, quels pourraient être les projets qui vont intervenir dans ce milieu-là pour pouvoir l'intégrer. Donc, je comprends que ce n'est pas ça. On n'a pas ça, puisque si on regarde les délais, vous, vous avez déjà déposé avant que...

Mme MARYSE TREMBLAY :

Effectivement. Donc, nous, on a déposé notre étude d'impact et les annonces ont eu lieu bien après le travail établi. Donc, ce sera donc aux prochains projets à prendre en considération le reste. Moi, je tiens à indiquer à la commission que si on doit fournir des données et collaborer à un exercice collaboratif d'analyse d'impacts cumulatifs, on sera heureux de le faire.

LA COMMISSAIRE :

Madame Tremblay, madame voulait savoir, concernant la qualité de l'air, est-ce que vous avez quelque chose de spécifique relié au pourcentage relié aux zones déboisées?

Mme MARYSE TREMBLAY :

Oui, donnez-moi une petite seconde. En fait, je pense que je vais demander l'aide de madame Leblanc derrière sur l'impact sur la qualité de l'air.

Mme NATHALIE LEBLANC :

Rebonjour. Nathalie Leblanc, Pesca Environnement. Donc, on parle d'impacts cumulatifs. Pour ce qui est de la qualité de l'air, les mesures d'atténuation qui sont prises dans le projet, comme par exemple, pour éviter qu'il y ait de la poussière qui soit émise lors de la construction, donc il y a des mesures comme l'utilisation d'abat-poussières, c'est vraiment des impacts locaux, donc qui ne s'accumulent pas nécessairement d'un projet à l'autre. Donc, pas nécessairement gérés du côté des impacts cumulatifs.

LE PRÉSIDENT :

Mais c'est quoi précisément ces impacts-là? Et comment avez-vous évalué leur importance?

Mme NATHALIE LEBLANC :

Là, vous me parlez de quelle composante exactement? Vous me parlez de la qualité de l'air?

LE PRÉSIDENT :

Oui, par rapport à la qualité de l'air. Comment est-ce que vous qualifiez l'importance, puisque vous êtes allée directement sur les mesures que vous avez proposées, mais c'est quoi l'impact réellement, c'est quoi son importance pour que vous rameniez les mesures comme l'utilisation d'abat-poussières?

Mme NATHALIE LEBLANC :

Bien, au niveau de la qualité de l'air, c'est surtout au niveau de la construction, quand il y a par exemple de la circulation de la machinerie sur les routes forestières qui sont gravelées, donc ça peut soulever de la poussière. Et par temps sec, quand le couvert nuageux est là, donc la poussière peut rester dans l'air puis amener un impact.

1875 La mesure la plus efficace pour ça, dans tous les chantiers sur des routes gravelées, c'est de mettre de l'abat-poussières. Et la règle est simple, dès qu'il y a de la poussière, on met de l'abat-poussières. C'est généralement de l'eau, donc il n'y a pas d'enjeu au niveau environnemental, et ça assure la sécurité sur les chemins du chantier. Ça assure aussi la qualité de l'air pour les utilisateurs du territoire.

1880 Mais comme c'est un impact qui est surtout local, on ne l'évalue pas en termes d'impacts cumulatifs avec les autres projets dans la région du Bas-Saint-Laurent. C'est projet par projet.

LE PRÉSIDENT :

1885 Et peut-être au niveau du ministère de l'Environnement, c'est quoi l'indice de la qualité de l'air au niveau de la région? Vous avez les chiffres? Vous avez quelque chose? Sinon, on pourrait toujours prendre en délibéré si vous n'avez pas l'information disponible.

Mme CATHERINE GAGNON :

1890 Catherine Gagnon, ministère de l'Environnement. Donc, pour l'indice de qualité de l'air, oui, je prendrais en délibéré. Mais je peux quand même mentionner que ce n'est pas une préoccupation qui a été soulevée dans le cadre des consultations qu'on a faites, puis on a consulté aussi le ministère de la Santé.

1895 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, pendant tout le processus d'évaluation d'impact, il n'y avait pas eu d'inquiétudes qui avaient été soulevées par rapport à ça? C'est bien ça?

1900 **Mme CATHERINE GAGNON :**

C'est bien ça.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Alors, merci.

1910 Tout à l'heure, dans la réponse qui nous est fournie par madame Tremblay, on comprend qu'ils ont suivi – c'est ça, si j'ai bien compris – vous avez suivi des directives qui vous ont été données.

1915 J'aimerais savoir, au niveau du ministère de l'Environnement, toujours au sujet des impacts cumulatifs, est-ce que vous avez déterminé des niveaux-seuils, par exemple du nombre d'éoliennes qu'on devrait avoir au kilomètre carré pour différents types de milieux? Bon, on sait que, vous avez dit qu'il n'y avait pas de préoccupations en tant que tel. Il n'y avait pas d'inquiétudes au niveau de la qualité de l'air. Mais est-ce qu'à votre niveau, vous avez quand même déterminé les niveaux-seuils du nombre d'éoliennes qu'on peut avoir par kilomètre carré pour différents types de milieux et
1920 différents types d'impacts, incluant par exemple les impacts sur la qualité de l'air?

Mme CATHERINE GAGNON :

1925 Catherine Gagnon, ministère de l'Environnement. Alors, non, il n'y a pas de seuil établi pour une quantité d'éoliennes dans des régions données. Ce qu'on demande aux initiateurs concernant les impacts cumulatifs, c'est qu'ils déterminent les éléments qui doivent être considérés. C'est à lui de déterminer sur quelles composantes l'évaluation des impacts cumulatifs portera. Ils ne l'ont pas fait, effectivement, sur la qualité de l'air, mais il n'y a pas eu d'enjeu qui a été soulevé par les ministères non plus.

1930

LE PRÉSIDENT :

1935 Donc, si je comprends bien, toute cette démarche, ce serait à la discrétion de l'initiateur? Il n'y a pas de référentiel en tant que tel au niveau du ministère de l'Environnement qui va servir, on va dire, d'orientation ou de guide pour leur permettre de réaliser, guide ou orientation dans lequel on pourrait avoir les recommandations du ministère sur ce qui pourrait être considéré comme impacts cumulatifs au niveau des projets éoliens?

Mme CATHERINE GAGNON :

1940 Il n'y a pas, effectivement, de guide précis sur les impacts cumulatifs. En fait, il y en a du...
c'est d'Environnement Canada. Il faudrait que je regarde, là, il y a des guides sur lesquels les
1945 initiateurs peuvent s'appuyer. Mais oui, on leur demande de faire cette évaluation-là, c'est dans la
directive. Ce que l'initiateur a fait, d'ailleurs, sur plusieurs composantes, donc, pas la qualité de l'air,
mais ils l'ont fait sur les peuplements forestiers, sur la faune aviaire, les chiroptères, sur le contexte
socio-économique, sur le climat sonore, sur le paysage. Ce sont toutes des composantes qu'ils ont
utilisées pour faire une évaluation des impacts cumulatifs.

1950 Puis il y a des éléments qui ont été questionnés dans nos questions et commentaires qu'on
a adressés à l'initiateur. Quand on prend en considération, oui, les autres projets éoliens, mais aussi
l'exploitation forestière, l'acériculture, les travaux de l'autoroute 85, donc tous les projets connexes
aussi sont inclus là-dedans. Puis on a posé des questions sur certaines composantes aussi pour
avoir plus d'informations. Mais c'est vraiment à l'initiateur de choisir les composants puis de justifier
sur quelle temporalité puis sur quelle échelle spatiale ils font l'évaluation. Donc, oui, on évalue
1955 ensuite leurs démarches.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

1960 Madame Tremblay, avec les projets structurants que vous avez énumérés tantôt, est-ce que
vous pensez qu'il y a des risques qu'il y ait des ajustements à faire au PPAW 2 en termes d'impacts
cumulatifs?

Mme MARYSE TREMBLAY :

1965 C'est une question, Monsieur le Président, à laquelle je ne m'aventurerai pas de répondre
puisque ce sera à ces projets-là d'inclure les projets existants dans leurs propres analyses par la
suite. Moi, vous comprenez que ce n'est pas par manque de considération, mais bien par... c'est
une question de calendrier, là, pour lequel on n'a pas été en mesure d'inclure ces projets-là.

1970 J'aimerais également informer la commission qu'il s'agit de zones pour lesquelles les projets ne sont pas encore bien libellés, bien raffinés. Donc, on est en début d'une zone avec un potentiel de mégawatts, qui va être développée bientôt, mais pour évaluer des impacts cumulatifs, ça nous prend quand même un minimum d'informations, une zone, un lieu, un nombre d'éoliennes. Donc, c'est le type d'éléments qu'on n'aurait même pas pu avoir si on l'avait eu dans les délais requis.

1975 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

1980 Votre deuxième question?

Mme ANDRÉA BLANCHET :

1985 Ma deuxième question, ça va porter un peu plus sur les feux dans les forêts, qu'on voit quand même assez fréquemment ces temps-ci. En cas d'incendie, j'avais lu que la SOPFEU ne peut pas venir éteindre un feu de forêt s'il y a la présence d'éoliennes. J'ai lu également que dans le document du BAPE, que vous étiez en contact avec la SOPFEU pour avoir un usage harmonieux.

1990 Donc, j'aimerais savoir, si un feu de forêt se déclenche dans notre forêt, qu'est-ce qui se passe, est-ce qu'elle va brûler dans son entièreté puis on va avoir les mains liées, on ne pourra rien faire?

LE PRÉSIDENT :

1995 Les risques d'incendie, comment vous gérez ça?

Mme MARYSE TREMBLAY :

2000 Oui, avec plaisir. Je vais demander à mon collègue Joël Bérubé de répondre à cette question-là.

M. JOËL BÉRUBÉ :

Monsieur le Président, Joël Bérubé, Invernergy. Donc, oui, c'est une bonne question au niveau de la lutte contre les incendies de forêt. On a vu passer une communication de la part de la SOPFEU précisant que les lignes directrices de la SOPFEU recommandaient une zone de protection de 600 mètres autour des éoliennes. C'est une zone qui est recommandée aux pilotes qui conduisent des aéronefs au niveau de la lutte aérienne des incendies. Dans cette communication-là, on voyait aussi que la SOPFEU mentionnait que les aéronefs pourraient approcher davantage les éoliennes en cas de bonne visibilité, c'est à la discrétion des pilotes.

On a fait un calcul au niveau de ce que ça peut représenter dans la zone d'étude, la zone tampon de 600 mètres autour des éoliennes. On parle d'un 10 % de la zone d'étude qui ne pourrait pas être couverte par les aéronefs de la SOPFEU. Par contre, on évalue que la présence de chemins d'accès aux éoliennes pourrait favoriser la mobilisation des intervenants au sol qui pourraient venir lutter au niveau des incendies à proximité des éoliennes directement. Puis notamment, aussi, le fait que la présence des éoliennes pourrait aussi changer la priorisation des interventions, dans l'option de protéger les biens, on pourrait voir dans certaines situations la priorisation du territoire au niveau de la lutte contre l'incendie.

Donc, on pense qu'il y a une capacité de répondre au niveau aérien, puis les chemins facilement carrossables vont permettre aussi une lutte au sol. Bien entendu, la priorisation de ces interventions-là appartient à la SOPFEU, avec l'appui des intervenants locaux, des services incendie municipaux qui sont toujours là pour venir en aide aux pompiers forestiers.

Puis j'ajouterais à cela la présence de nos opérateurs, de nos équipes d'entretien qui sont là presque 24 heures sur 24 vont pouvoir aussi constater le début d'un incendie, le déclarer rapidement. Donc, ça ajoute une présence sur le territoire qui va accélérer la réponse des intervenants aussi autour des projets.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Merci.

LA COMMISSAIRE :

Et à titre informatif, est-ce que c'est quelque chose qui est déjà arrivé dans vos autres parcs éoliens qui sont en activité, des incendies de forêt auxquels vous avez eu à gérer proche des éoliennes?

Mme MARYSE TREMBLAY :

Sur nos 20 000 mégawatts éoliens, il faudrait que je m'informe auprès des équipes, Madame la Commissaire.

LA COMMISSAIRE :

O.K. Ça va.

Mme MARYSE TREMBLAY :

Je n'ai pas cette réponse-là sous la main. Je n'ai pas souvenir d'un élément particulier, là.

LA COMMISSAIRE :

Non, c'est correct. C'est beau.

LE PRÉSIDENT :

En tout cas, si vous avez l'information, entre-temps, vous pouvez nous la communiquer. Merci beaucoup.

Mme MARYSE TREMBLAY :

On peut prendre l'information.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Merci pour votre participation. On espère vous voir en deuxième partie.

2070

Mme JUDITH CHOUINARD

2075

LE PRÉSIDENT :

Je voudrais inviter Judith Chouinard à se rapprocher de la table des intervenants pour poser sa question. Bonsoir et bienvenue.

2080

Mme JUDITH CHOUINARD :

2085

Bonsoir. Judith Chouinard, résidente du Témiscouata. Ma première question. Selon Transports Canada, les mâts de mesure de vent peuvent représenter un danger pour les aéronefs effectuant des vols à basse altitude lors de l'épandage, comme c'est périodiquement le cas en forêt contre la tordeuse du bourgeon de l'épinette, par la SOPFIM avec un pesticide biologique. On comprend aisément que les éoliennes de 200 mètres, beaucoup plus imposantes, posent le même problème.

2090

Est-ce qu'une analyse détaillée de cette problématique a été faite et quelle est la responsabilité des promoteurs vis-à-vis les éventuelles pertes forestières, acéricoles et fauniques en raison de la perturbation des activités de la SOPFIM?

LE PRÉSIDENT :

2095

Merci pour votre question.

Madame Tremblay.

Mme MARYSE TREMBLAY :

2100 Je vais demander à mon collègue Joël Bérubé de répondre. Ça sera probablement essentiellement dans la même ligne de... de lutte contre les incendies, là.

M. JOËL BÉRUBÉ :

2105 Merci, Monsieur le Président. Joël Bérubé d'Invernergy. C'est sensiblement un peu le même axe de réponse au niveau de la SOPFIM, au niveau de l'épandage des produits à partir des aéronefs. J'ai eu des échanges directement avec la SOPFIM pour identifier les marges de sécurité. Au moment où j'ai discuté avec eux, on parlait d'une marge de sécurité de 125 mètres de manière latérale, quand l'aéronef va passer à côté de l'éolienne, 125 mètres. Et lorsque l'aéronef approche l'éolienne, c'est 2110 500 mètres. Donc, les distances d'approche sont passablement réduites. Je pense que c'est en raison de la petite taille des aéronefs.

2115 Je n'ai pas actuellement la superficie ou le pourcentage de la zone d'étude qui ne pourrait pas être couverte par ces distances de protection là. Par contre, il reste une large proportion du territoire qui va pouvoir quand même être traité. Si on compare avec ce que j'avais tantôt au niveau de la SOPFEU, on était à 90 % du territoire encore disponible. On peut penser que ça va être plus que ça avec les distances que j'ai mentionnées précédemment.

2120 La lutte contre les insectes, c'est une lutte préventive dans la majorité des cas. Je pense que pour ce qui est de l'évaluation des pertes, ce n'est pas quelque chose qui nous a été demandé au niveau de la directive pour l'étude d'impact, donc je n'ai pas l'information sur le potentiel de pertes forestières liées au manque d'arrosage dans les quelques pour cent de forêts qui ne seraient pas traitées dans la zone d'étude.

2125 **LA COMMISSAIRE :**

Merci.

Monsieur Pettigrew du MRNF.

2130 **M. PIERRE PETTIGREW**

Oui.

2135 **LA COMMISSAIRE :**

Avez-vous des données là-dessus concernant les forêts qui sont traitées?

M. PIERRE PETTIGREW :

2140 Donc, oui, on a des données. Donc, on a une façon de déterminer les secteurs dans lesquels on va effectuer de l'arrosage en priorité. Par contre, pour répondre de façon précise à la question, on va devoir prendre en délibéré parce que je n'ai pas le spécialiste à la Direction de la protection des forêts, j'ai celui en réglementation.

2145 **LA COMMISSAIRE :**

O.K. On aimerait ça aussi savoir s'il y a des inquiétudes reliées à la périphérie des éoliennes plus spécifiquement.

2150 **M. PIERRE PETTIGREW :**

C'est beau. On va être capables de vous fournir l'information.

LA COMMISSAIRE :

2155
Merci.

LE PRÉSIDENT :

2160
Merci.

Votre deuxième question?

Mme JUDITH CHOUINARD :

Oui, ma deuxième question. Le promoteur affirme que le territoire demeurera accessible au public. Or, chaque éolienne est associée à des risques reconnus de projection de glace, de chute d'objets, de travaux de maintenance et d'interventions d'urgence nécessitant des périmètres de sécurité.

Comment le promoteur prévoit-il gérer simultanément les 51 zones de sécurité du parc, tout en garantissant un accès libre et sécuritaire aux chasseurs, acériculteurs, villégiateurs, utilisateurs de sentiers et autres usagers du territoire?

LE PRÉSIDENT :

Merci.

Madame Tremblay?

Mme MARYSE TREMBLAY :

Oui. Alors, merci pour la question. En ce qui concerne la projection de glace, donc, l'impact potentiel sur les utilisateurs est relativement limité puisque c'est durant la période hivernale dans des conditions bien spécifiques. Il faut savoir qu'à l'intérieur de nos contrats avec Hydro-Québec, on a une exigence contractuelle qui nous oblige à équiper nos éoliennes et les pâles des éoliennes d'un système de dégivrage qui est donc inclus à l'intérieur de la pâle.

Donc, il y a une première étape, si l'éolienne perçoit des conditions atmosphériques qui sont favorables à la création de givre, elle va immédiatement allumer ce système-là, antigivre, pour empêcher le givre de se produire sur les pâles. Et si, ultimement, il y a une formation de givre sur la pâle, l'éolienne va s'arrêter tout simplement par mesure de sécurité. Donc, elle va complètement cesser de tourner. Et c'est une façon de faire qui permet également de protéger la machine et son

intégrité, puisque s'il y a du verglas ou de la glace qui est formée sur les pâles, ça peut déséquilibrer et ça pourrait entraîner des dommages importants. Donc, ce n'est pas ce qu'on souhaite. Alors, par mesure préventive, ultimement, s'il y a de la formation de glace, on va arrêter l'éolienne.

En matière de projection de glace, donc s'il y a... évidemment, tout ça, qu'on n'arrive pas avec toutes ces mesures-là et qu'il y avait une projection de glace, on est quand même à une distance très raisonnable des habitations, donc, à l'intérieur d'une certaine distance, la projection de glace ne comporte pas un risque qui est très important.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'on a une idée de la distance à laquelle la glace pourrait être projetée? Parce que de toutes les façons, on n'est pas à l'abri d'une défaillance de la technologie. Donc, toutes les mesures qui sont là peuvent quand même amener à une projection de glace.

Mme MARYSE TREMBLAY :

Effectivement.

LE PRÉSIDENT :

C'est jusqu'à quelle distance, éventuellement, quand ça va arriver... puisqu'il y aura quand même des utilisateurs de cet environnement-là pendant l'hiver, il y a des gens qui l'utilisent. Si ça arrive, c'est quoi les mesures que vous avez?

Mme MARYSE TREMBLAY :

Oui, absolument. Donc, je rappelle : donc le système anti-dégivrage, l'arrêt de l'éolienne au passage. Et je vais demander à monsieur Bérubé de compléter la réponse avec les distances.

M. JOËL BÉRUBÉ :

2230 Joël Bérubé, Invernergy. Il y a eu des études produites au niveau de la projection de glace potentielle autour des éoliennes dans les situations de givre extrême. Il y a eu l'Association canadienne de l'énergie renouvelable qui a fait mention d'une distance de 422 mètres, et une autre étude produite par DNV, qui a été citée dans les dossiers du BAPE de Madawaska, là on référerait à une distance moindre qui était de 275 mètres.

2235 Donc, quand madame Tremblay mentionne que les habitations sont à une distance raisonnable, les habitations sont à plus de 500 mètres des éoliennes, donc sont à plus grande distance des risques de projection. On n'a aucun bâtiment acéricole non plus dans la zone, dans les distances que je viens de mentionner.

2240 On a des exploitations acéricoles, on peut avoir des peuplements forestiers exploités pour l'acériculture dans ces distances-là. Par contre, on est en communication constante avec les exploitants au niveau de ces risques-là. Si jamais il y avait un bris quelconque au niveau de la tubulure, des érablières, on pourrait discuter avec les acériculteurs pour voir à dédommager certains équipements. Par contre, ça demeure un risque théorique puisque le système de dégivrage est là pour prévenir la projection de glace, pour détecter le givre et le faire fondre avant que ce risque-là apparaisse.

2250 Sinon, au niveau des motoneiges, on a de la signalisation, on est en contact avec les groupes de motoneigistes. Il y aura de la signalisation au niveau de l'approche des éoliennes pour sensibiliser les utilisateurs du milieu. Mais ça demeure un risque qui est contrôlé par la présence du système qui est une obligation contractuelle exigée par Hydro-Québec au niveau des éoliennes.

LE PRÉSIDENT :

2255 Merci.

Et merci pour vos deux questions. On vous souhaite bonne soirée.

2260

M. PATRICK MORIN

LE PRÉSIDENT :

2265

Je voudrais inviter Patrick Morin à se rapprocher de la table des intervenants. Bonsoir et bienvenue.

M. PATRICK MORIN :

2270

Bonsoir, Monsieur le Président. Patrick Morin, je suis le directeur général du Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent. Ma première question, on a quand même un peu abordé le sujet dans des questions précédentes, c'est sur : le projet PPAW 2 se place dans un contexte qui a évolué où est-ce qu'il y a d'autres projets qui ont été annoncés depuis son autorisation. Puis, je vais citer une phrase qui est la conclusion, une des conclusions du rapport du BAPE pour le projet Madawaska :

2275

« L'absence de vue d'ensemble du développement éolien au Bas-Saint-Laurent, particulièrement dans un contexte de multiplication des projets, empêche une évaluation adéquate de leurs effets cumulatifs, notamment en ce qui concerne la capacité de support des écosystèmes. Pour pallier cette situation, le gouvernement du Québec devrait procéder à une telle évaluation à l'échelle du Bas-Saint-Laurent afin d'assurer la gestion durable et responsable de ce territoire. »

2280

2285

Ça, c'était la conclusion de vos collègues pour le projet Madawaska. Ma question, c'est : est-ce qu'il aurait été possible de tenir une telle évaluation, par exemple sous la forme d'une évaluation environnementale, sectorielle ou régionale, ce qui présuppose qu'il y aurait un cadre d'analyse qui existerait des impacts cumulatifs au ministère de l'Environnement. Et si ça avait été possible de tenir une EESR, pourquoi est-ce que ce n'est pas le cas actuellement dans le projet qui nous occupe aujourd'hui?

2290 **LE PRÉSIDENT :**

Merci pour votre question.

J'irais directement d'abord au niveau du ministère de l'Environnement.

2295 **Mme CATHERINE GAGNON :**

Je vais transférer directement la question à ma collègue Marie-Josée Lavoie.

2300 **Mme MARIE-JOSÉE LAVOIE :**

Oui, bonjour. Marie-Josée Lavoie, ministère de l'Environnement. Donc, pour répondre à la question, Monsieur le Président, en fait, je vais essayer de faire un bref retour par rapport à qu'est-ce que c'est que l'EESR en gros. Dans le fond, c'est un outil qui est mis en place pour analyser un ensemble de projets à l'échelle d'un territoire ou d'un secteur d'activité plutôt que d'une étude qui est faite projet par projet comme c'est le cas actuellement. Elle permet d'avoir une vision globale des impacts sur l'ensemble des différents morceaux de l'EESR – on va dire ça comme ça – notamment les impacts cumulatifs. Ça sert aussi à lancer des consultations publiques et autochtones en amont de la réalisation des projets. Et ce qui est important aussi à savoir, c'est que son utilisation, elle est volontaire. Donc, elle peut être initiée par une municipalité, par un ministère.

L'EESR, en gros, c'est souvent des plans ou des programmes, des plans de développement ou des agrandissements par exemple d'un parc industriel, d'un développement d'un secteur d'activités précis dans une région bien précise ou la gestion d'une ressource. Autrement dit, c'est un outil qui est pour évaluer un plan, un programme global, qui est en place pour optimiser la planification et fixer des balises d'acceptabilité. Son cadre légal a été adopté en mai 2025, mais qui était non en vigueur parce qu'il n'y avait pas encore, à cette époque-là, de règlement.

La procédure transitoire, c'est des projets pilotes et, encore une fois, c'est sur une base volontaire, comme je l'ai dit préalablement. Puis là, ce qu'il faut savoir c'est que la procédure telle qu'elle est aujourd'hui, actuelle dans lequel PPAW 2 s'inscrit, elle est adéquate. Ça demeure quand

même une solution d'adaptation. Donc, dans le futur, l'EESR, ça va être un outil à privilégier pour un secteur d'activité. Est-ce que j'ai d'autres informations...

2325 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, c'est...

2330 **Mme MARIE-JOSÉE LAVOIE :**

Oui, Monsieur?

LE PRÉSIDENT :

2335 Oui, c'est assez éclairant.

Mme MARIE-JOSÉE LAVOIE :

Oui.

2340 **LE PRÉSIDENT :**

2345 Ce qui me renvoie quand même vers Hydro-Québec. Parce que la motivation qui était derrière la constitution de cet outil-là, et par rapport à Hydro-Québec, c'est d'arriver à soumettre une grappe de projets à cette évaluation-là. Et bien entendu, comme la question a été posée, c'est un cadre dans lequel l'évaluation des effets cumulatifs peut se réaliser de façon beaucoup plus adéquate.

2350 Avec toutes les projections que vous avez de projets dans la région de Bas-Saint-Laurent, est-ce que c'est une destination vers laquelle vous comptez aller? Puisque l'outil est là, il faut le déployer, et vous prévoyez déjà quelque chose comme 1 000 mégawatts. Qu'est-ce que vous voulez en faire? Est-ce qu'on continue de faire des projets, d'analyser des projets individuellement, ou vous

vous alignez pour aller vers la soumission de grappe de projets à ce type d'évaluation pour que ce soit examiné de façon beaucoup plus globale, notamment au point des impacts cumulatifs?

Mme ARIANE DOUCET-MICHAUD :

Oui. C'est une préoccupation qu'on entend. Puis, monsieur Morin en fait bonne mention dans les recommandations des derniers BAPE. On sait qu'on arrive avec des projets d'une grande envergure pour le secteur du Bas-Saint-Laurent. À ce stade-ci, c'est surtout des ententes. Je veux quand même bien le relativiser. Il y a la zone structurante Wocawson qui vise un potentiel de 1 000 mégawatts. Sinon, sur le territoire du Bas-Saint-Laurent, il y a l'entente Wetsok, qui n'a pas encore de zone qui a été identifiée dans cette entente-là.

Le souhait, la volonté d'Hydro-Québec – on l'a annoncé lors de l'annonce de Wetsok justement en novembre dernier – c'est de se lancer vers une évaluation des effets cumulatifs sur le territoire, encore à définir, du Bas-Saint-Laurent de nos ententes qu'on a réalisées. On juge effectivement que l'EESR – pour la nommer, l'étude de l'évaluation sectorielle régionale – ça va constituer un outil pertinent de planification territoriale.

Par contre, dans le cadre du Bas-Saint-Laurent, lorsqu'on va sonder nos parties prenantes, lorsqu'on va sonder les gens sur leurs attentes, on juge qu'une démarche – qu'on est en train d'amorcer – d'évaluation des effets cumulatifs sur un plus grand secteur va répondre davantage aux préoccupations de nos parties prenantes, puis c'est vers cette démarche-là qu'on est en train de s'en aller. C'est encore en élaboration, je vous dirais, c'est tout frais. On est en train de confirmer la méthodologie, de définir quelle sera l'ampleur territoriale de l'étude, puis aussi sur quelle temporalité ça va se dérouler. Donc, c'est vraiment en train de se définir. On est justement là-dedans ces derniers jours, dernières semaines, puis on pourra revenir avec plus de précision lorsque ça sera plus mature.

LE PRÉSIDENT :

Ce serait très, très éclairant pour tout le monde que vous nous reveniez avec cette précision.

2385 Et je vais retourner quand même vers le ministère de l'Environnement. On vient de parler de
prévision de 1 000 mégawatts. Donc, si on accepte un tel projet dans une région – je pense que c'est
prévu dans les MRC de Kamouraska et de Témiscouata – alors si on prévoit 1 000 mégawatts dans
une région où on va avoir le PPAW 2, est-ce que le ministère assume déjà que les impacts cumulatifs
auxquels le PPAW 2 va participer ne sont pas encore assez importants pour freiner le développement
2390 de cette industrie dans la région? Est-ce qu'on assume déjà qu'on peut encore aller de l'avant avec
de nouveaux projets de cette importance?

Mme CATHERINE GAGNON :

2395 Catherine Gagnon, ministère de l'Environnement. Dans les projets qui sont actuellement en
évaluation, les projets futurs qu'on n'a pas de données sont difficilement... on peut difficilement les
inclure dans l'évaluation des impacts cumulatifs, pour les mêmes raisons que madame Tremblay
disait tout à l'heure, là, si on n'a pas encore le nombre d'éoliennes, où elles seront placées.

2400 Donc, en ce moment dans la procédure, non, les projets structurants annoncés par
Hydro-Québec ne sont pas pris en compte dans les effets cumulatifs. Est-ce que c'était bien ça la
question?

LE PRÉSIDENT :

2405 Oui, mais si on accepte des projets supplémentaires dans une région...

Mme CATHERINE GAGNON :

2410 Ces projets-là ne sont pas acceptés.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

Mme CATHERINE GAGNON :

Les projets déposés ne sont pas acceptés.

2420 **LE PRÉSIDENT :**

Mais c'est prévu. C'est prévu, là. C'est des projets. C'est des projets qui sont prévus. En fait, la question que ça soulève : c'est quoi finalement le rôle de l'évaluation des impacts cumulatifs de votre point de vue?

2425

Mme CATHERINE GAGNON :

Effectivement, le rôle des impacts cumulatifs, c'est de savoir s'il y a une capacité de soutien des écosystèmes qui peut continuer à jouer son rôle. Mais chaque nouveau projet va être analysé au cas par cas, en considérant les projets qui sont déjà là, et les projets en cours, ceux dont on connaît la teneur. Mais quand vous dites « les futurs projets qui sont déjà acceptés »...

2430

LE PRÉSIDENT :

2435

Non...

Mme CATHERINE GAGNON :

S'ils ne sont pas encore passés dans la procédure, je...

2440

LE PRÉSIDENT :

Non, en fait, ce n'est pas « acceptés », bien, si vous acceptez de les évaluer. Parce que c'est là où il y a la question : si vous acceptez d'évaluer ces projets-là, bien, c'est comme si on fait l'hypothèse que les impacts cumulatifs ne sont pas encore assez perceptibles, assez forts, pour qu'on puisse accepter d'évaluer ces projets-là.

2445

2450 Si on admet, par exemple, qu'on a atteint le seuil, de fait, on n'aurait pas besoin d'évaluer encore de nouveaux projets qui viennent dans la région. Donc, c'est ce que j'essayais de dire, peut-être que je n'arrivais pas à me faire très bien comprendre. Donc, on va considérer qu'on est toujours en étude. Alors, si on considère ça...

2455 Mais je vais quand même demander aux MRC, les deux MRC, est-ce que vous, de votre point de vue, les effets cumulatifs sont déjà ressentis, ou est-ce que vous avez des informations de vos commettants comme quoi on ne commence pas...

M. MATHIEU LEHOUX :

2460 Mathieu Lehoux, MRC de Témiscouata. On n'a pas d'étude ou d'évaluation qui a été réalisée sur les impacts cumulatifs et le taux de saturation d'éoliennes.

LE PRÉSIDENT :

2465 O.K.

M. MATHIEU LEHOUX :

2470 Par contre, on le ressent quand même au niveau de la population, que l'effet... il y a une accumulation de projets éoliens, mais il n'y a pas...

LE PRÉSIDENT :

2475 Donc, vous avez un retour, les gens ils expriment une inquiétude par rapport à ça, une saturation de milieux, ça, vous avez ces données-là, même si vous n'avez pas fait une étude formelle pour l'identifier?

2480 **M. MATHIEU LEHOUX :**

Actuellement, c'est quand même marginal, mais... au niveau de la population, c'est marginal, les retours qu'on a au niveau des effets cumulatifs, mais on ne peut pas dire que c'est inexistant.

2485 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Est-ce que vous voulez ajouter quelque chose, c'est bon?

2490 **M. MATHIEU LEHOUX :**

Non, c'est bon.

LE PRÉSIDENT :

2495 Parfait. Si c'est bon de ce côté, j'irais au ministère de l'Environnement qui voulait apporter une précision.

Mme MARIE-JOSÉE LAVOIE :

2500 Oui. Bonjour, Monsieur le Président. Marie-Josée Lavoie, ministère de l'Environnement. En fait, pour bien camper l'ensemble des informations des impacts cumulatifs qui viennent d'être échangées, il faut toujours savoir que dans le cadre de la procédure, la directive ministérielle qui est envoyée aux initiateurs de projet, on leur demande toujours de se camper sur certains impacts cumulatifs. Puis à partir du moment où est-ce que le projet rentre dans la procédure d'analyse
2505 environnementale... N'oubliez pas qu'on a toujours le droit de refuser un projet. Si on voit qu'il y a une saturation, si on voit qu'il y a une problématique, s'il y a une difficulté quelconque, il y a toujours lieu de faire un refus.

LE PRÉSIDENT :

2510 O.K. Merci pour le complément.

Je pense qu'on a essayé de faire un tour de rôle sur votre question.

M. PATRICK MORIN :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Votre deuxième question?

M. PATRICK MORIN :

Est-ce que vous me permettez un mini-commentaire avant de passer à ma deuxième question?

LE PRÉSIDENT :

Non, on ne commente pas les réponses qu'on a reçues.

M. PATRICK MORIN :

Non, d'accord. Malheureusement.

LE PRÉSIDENT :

Non, mais...

M. PATRICK MORIN :

Non, non, je comprends la règle. Je comprends et je respecte très bien la règle.

LE PRÉSIDENT :

Ça vous donne l'occasion de revenir en deuxième partie pour exprimer les positions que vous avez. Ce serait très intéressant que vous nous instruisiez sur votre...

M. PATRICK MORIN :

Oui. C'est un complément d'information, mais je le garderai pour notre mémoire. Ma deuxième question, en fait, je veux revenir sur une question qui vient tout juste d'être posée au sujet des feux puis des épidémies de TBE, de tordeuse des bourgeons de l'épinette. Donc, on a parlé un peu précédemment dans une question, grâce à une question... deux questions précédentes, on constate qu'il y a des contraintes aux vols des avions qui font soit l'épandage de BT pour la lutte à la tordeuse ou les avions qui vont lutter contre les incendies.

Maintenant, j'ai bien entendu les distances qui avaient déjà été évoquées, puis que le ministère voulait revenir avec un complément d'information, mais je voudrais m'assurer que dans la réponse qui sera fournie à la commission, on fasse bien attention d'inclure les éléments suivants, c'est-à-dire que ça serait la question des impacts cumulatifs de ça.

Donc, le cumul de l'exclusion de vols pour la SOPFIM et la SOPFEU, quel impact, ça, ça va avoir sur les forêts publiques et privées du Bas-Saint-Laurent, surtout dans un contexte où on aura une vulnérabilité accrue à cause des changements climatiques?

Et puis, il y a particulièrement même certaines zones d'implantation des éoliennes qui sont des AIPL, des aires d'intensification de la production ligneuse, qui sont les endroits où on priorise la foresterie sur d'autres usages en forêt publique, et qui sont des endroits qui sont particulièrement névralgiques pour la possibilité forestière. Donc, je renchéris sur les questions précédentes pour m'assurer qu'on documente bien ces éléments-là quand la réponse sera fournie, à moins qu'on ait des éléments tout de suite à nous fournir de réponse.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Merci.

2580 Bien, je vais d'abord m'adresser à madame Tremblay pour voir quelle est la réponse que l'étude que l'initiateur a réalisée apporte à votre question. Et ensuite, j'irais chez monsieur Pierre Pettigrew pour un complément. À vous.

Mme MARYSE TREMBLAY :

2585 Bien, en fait, sur la question SOPFEU, SOPFIM, je pense qu'on a vraiment partagé avec la commission et les citoyens l'essentiel des messages et des informations qu'on avait à ce moment-ci. Sur la question de l'impact cumulatif, je pense que ça s'adresse davantage au ministère des Ressources naturelles sur la réponse qu'ils doivent fournir. C'est ma compréhension, vous
2590 pouvez me reprendre s'il y a quelque chose.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Pettigrew?

2595

M. PIERRE PETTIGREW :

Quelle précision désirez-vous avoir exactement?

2600

LE PRÉSIDENT :

C'est quoi l'élément que vous voulez avoir exactement par rapport à la zone d'exclusion?

M. PATRICK MORIN :

2605

C'est-à-dire que je voudrais savoir, il y a des zones d'exclusion par rapport au travail de la SOPFIM et de la SOPFEU, c'est des limites pour que les avions volent, donc c'est des zones qui ne

seront pas accessibles au combat aérien. Donc, c'est quoi l'impact de ça, pas juste sur le projet PPAW 2, mais sur le cumul des projets éoliens?

LE PRÉSIDENT :

L'impact cumulatif.

M. PATRICK MORIN :

L'impact cumulatif de ça sur les possibilités forestières de la région. En particulier, il y a des AIPL qui sont visées par les projets éoliens. Donc, le cumul de ça, il y a de l'impact sur la possibilité forestière, parce que ça rend nos forêts plus vulnérables aux insectes et aux feux. Il y a d'ailleurs une question dans le PR 5.1 à la page 20, question 27, où est-ce que les deux ministères, de l'Environnement et des Forêts ont traité ces questions-là. Donc, j'aimerais qu'on ait un peu de données là-dessus dans les réponses qui seront fournies.

M. PIERRE PETTIGREW :

On devra faire des calculs, on ne peut pas vous fournir ça aujourd'hui.

LE PRÉSIDENT :

Alors vous allez prendre ça en délibéré.

M. PIERRE PETTIGREW :

On a déjà évalué certains impacts pour certains projets, mais pour l'ensemble de l'œuvre, ce n'est pas fait encore.

M. PATRICK MORIN :

Très bien.

2640 **LE PRÉSIDENT :**

Mais il y a quand même... vu l'information qui est...

2645 **M. PIERRE PETTIGREW :**

Il y a quand même de
s données. Toutes les données sont publiables, mais je vais être en mesure de fournir de
l'information.

2650 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, vous prenez ça en délibéré. Merci.

2655 Merci pour vos... — Oui?

LA COMMISSAIRE :

2660 Juste avant de terminer, Madame Tremblay, si on n'inclut pas des impacts cumulatifs, mais
les impacts tout court sur les aires d'intensification de production ligneuse, est-ce que vous en avez
dans vos études?

Mme MARYSE TREMBLAY :

2665 Oui, absolument. Donc, on peut vous parler des AIPL avec monsieur Bérubé. Cependant, je
me permets de reculer d'un pas, parce que la préoccupation de monsieur Morin est légitime sur la
question de la lutte aux feux de forêt et de la présence des éoliennes. Je pense que c'est bon quand
même de se rappeler que l'implantation des projets éoliens, elle se fait pour réduire notre
consommation d'énergie fossile et ultimement freiner les changements climatiques. C'est un projet
qui s'inscrit dans la lutte aux changements climatiques. Donc, il faut aussi le garder en tête.

2670 Sur la question des AIPL, je vais laisser monsieur Bérubé répondre.

M. JOËL BÉRUBÉ :

2675 Joël Bérubé, Invenergy. Oui, on a fait des analyses au niveau de l'impact sur les aires
d'intensification de la production ligneuse. Tout d'abord, au niveau de la zone d'étude de PPAW 2, il
y a près de 5 270 hectares d'AIPL sur le territoire du projet, c'est 10 % de la zone d'étude. Au niveau
du Bas-Saint-Laurent, c'est 25 % du territoire qui est occupé par des AIPL. Le projet, dans sa
2680 configuration actuelle, touche 1,5 % des AIPL de la zone d'étude. Ça représente un déboisement de
près de 80 hectares, 78,9 pour être précis.

On a fait quand même quelques efforts d'optimisation pour éviter les AIPL. On a retiré une
éolienne, l'éolienne 162 qui a été retirée d'une AIPL pour un 2,2 hectares d'évitement. Comme
2685 madame Tremblay l'a démontré dans sa présentation, on doit considérer un ensemble de
paramètres au niveau de la préparation d'une configuration. On vise à optimiser l'utilisation du
territoire et de considérer l'ensemble des composantes du milieu. Donc, l'évitement complet n'est
pas possible en ce moment.

LA COMMISSAIRE :

2690 C'est beau. Merci.

LE PRÉSIDENT :

2695 Merci. Merci et bonne soirée.

Avec votre indulgence, on a encore beaucoup de personnes qui sont inscrites. Je vais
prendre tout de suite Christian Dubé, que j'invite à venir à la table des intervenants. Et après, les
questions de monsieur Dubé, nous prendrons un quart d'heure de pause pour que nous nous
2700 dégourdissiez un peu les jambes, qu'on ne soit pas tous engourdis. Ça vous va comme ça? Parfait.
Merci.

2705

M. CHRISTIAN DUBÉ

2710

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir et bienvenue.

M. CHRISTIAN DUBÉ :

2715

Bonsoir. Je m'appelle Christian Dubé, je suis un citoyen du Témiscouata. Ma première question, ça touche... Dans 30 ans, lorsque ces éoliennes-là vont être en fin de vie, ça va être le temps de les démonter, ça va être le temps de les démanteler, on parle de 1,2 million à peu près par aérienne. J'aimerais savoir s'il y a un fonds qui est prévu actuellement, déjà maintenant, pour le démontage de ces éoliennes-là dans 30 ans, ou qu'est-ce qui va se passer si le promoteur privé se retire d'ici 30 ans et à qui ces coûts-là vont revenir?

2720

LE PRÉSIDENT :

Démantèlement.

2725

Mme MARYSE TREMBLAY :

2730

Oui, très bien. Donc, la phase démantèlement, je l'ai mentionné dans la présentation principale et j'ai insisté sur le fait qu'effectivement, dans le contrat avec Hydro-Québec, on a une obligation de démantèlement. Ce qui peut se passer, par contre – puis là, la question me permet d'ajouter certaines nuances – ce qu'on voit dans les parcs éoliens existants actuellement, c'est essentiellement trois possibilités.

2735

La première étant : est-ce que nos machines, est-ce que les turbines sont encore en état de fonctionner pour un certain nombre d'années supplémentaires? Donc, est-ce qu'on prolonge le

contrat pour cinq ans, dix ans, selon la capacité des machines? Si le milieu est d'accord, évidemment. Parce que c'est un projet qui est autorisé pour sa période d'exploitation. Donc, si on a à retourner ou à rallonger le contrat, donc il faudra que ça fasse l'objet d'autorisations, évidemment.

2740 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, on peut poursuivre, après les 30 ans, PPAW 2.

2745 **Mme MARYSE TREMBLAY :**

Effectivement, si le milieu est d'accord, si le projet donc est encore en mesure de fournir l'énergie et que l'empreinte elle est déjà faite, donc l'empreinte environnementale reliée au projet elle est déjà faite, c'est une possibilité.

2750 La deuxième possibilité, c'est un rééquipement, c'est-à-dire que les éoliennes de dernière génération, si elles sont en fin de vie puis il faut effectivement les changer, si elles ne peuvent plus produire d'énergie, bien, on peut essayer de procéder à un rééquipement.

2755 Avec l'évolution technologique qu'on a vue dans les dernières années, ça peut supposer que les parcs éoliens qui avaient largement des éoliennes de 1,5 à 2 mégawatts, 2,3 mégawatts chacune, pourraient être remplacées par des éoliennes de plus grande capacité. Et je répète à toutes les fois que c'est si le milieu est d'accord et si les autorisations sont obtenues, là, ce n'est vraiment pas un automatisme. Et sinon, bien, on procède au démantèlement.

2760 La question de monsieur concerne les garanties. Donc, effectivement, il y a des garanties financières qui sont versées à Hydro-Québec à différentes étapes du projet et pour différentes raisons. En ce qui concerne le démantèlement, on demande à l'initiateur d'engager une firme indépendante qui va procéder à l'évaluation des coûts à cinq ans avant la fin du contrat. Donc, cette
2765 firme-là va établir les coûts, les sommes seront mises de côté. S'il y avait un défaut, une question financière complexe pour un initiateur, les fonds seraient donc garantis pour pouvoir procéder au démantèlement.

LE PRÉSIDENT :

2770 Ça répond à la question que vous avez posée? Votre deuxième question?

M. CHRISTIAN DUBÉ :

2775 Oui, en partie. Mais vous dites « cinq ans avant la fin » et non pas « dès maintenant prévu ».
Ce n'est pas prévu dès maintenant.

Mme MARYSE TREMBLAY :

2780 Dès maintenant, il y a d'autres types... Si vous me permettez, Monsieur le Président. Donc,
dès maintenant, il y a d'autres types de garanties. Il y a des garanties de livraison. Donc, il y a des
sommes qu'on doit mettre en garantie pour démontrer à Hydro-Québec qu'on va livrer l'électricité à
temps. Il y a également des garanties d'exploitation, donc d'autres types de sommes qui sont versées
à Hydro-Québec. Et la partie démantèlement, elle arrive, selon notre contrat, cinq ans avant la fin du
contrat avec Hydro-Québec.

2785 **LE PRÉSIDENT :**

Votre deuxième question. C'est bon?

2790 **M. CHRISTIAN DUBÉ :**

Oui. Ma deuxième question, on entend beaucoup parler depuis un certain temps
qu'Hydro-Québec veut doubler sa capacité de production d'ici 2035 pour la décarbonation de
l'économie, pour la transition énergétique et tout ça.

2795 J'aimerais savoir, est-ce que c'est justifié de doubler la capacité pour ça, ou bien s'il y a une
portion qui est destinée à des centres de données, à des centres de cryptomonnaies pour des
multinationales étrangères, *et cætera*? Dans quoi on s'embarque?

2800 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, c'est sûr qu'on va demander à Hydro-Québec de donner la réponse courte.

2805 **Mme ARIANE DOUCET-MICHAUD :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2810 Parce qu'il pourrait y avoir une réponse plus détaillée, n'est-ce pas?

Mme ARIANE DOUCET-MICHAUD :

Bien oui, j'avais...

2815

LE PRÉSIDENT :

Une capsule, une présentation?

2820 **Mme ARIANE DOUCET-MICHAUD :**

Exactement, Monsieur le Président, j'avais préparé une capsule. Si on a le temps, on peut y aller. C'est vraiment à vous de juger.

2825 **LE PRÉSIDENT :**

C'est parfait. Donc, vous pouvez y aller avec la capsule pour répondre à la question.

2830

Mme ARIANE DOUCET-MICHAUD :

J'en avais deux. Donc, c'est elle, c'est PPAW 2. Je ne sais pas c'est qui le... Ah, c'est moi qui dois projeter. Bon, désolée.

LE PRÉSIDENT :

Ça prend toujours un peu de temps avec la technologie, donc patience.

Mme ARIANE DOUCET-MICHAUD :

Bien oui. Je suis désolée.

LE PRÉSIDENT :

J'en profite pour dire qu'après la réponse qui va être apportée, comme je l'ai dit, on va prendre la pause et la personne que je vais recevoir c'est Alexandre Michel, juste après la pause, donc il peut déjà se préparer. C'est bon?

Mme ARIANE DOUCET-MICHAUD :

Quand vous êtes prêts. Moi, j'ai fait mon partage d'écran. Ça fonctionne pour vous? Je pense que oui.

LE PRÉSIDENT :

Oui, c'est beau.

Mme ARIANE DOUCET-MICHAUD :

Donc, contexte énergétique et rôle d'Hydro-Québec dans les présents appels d'offres. Donc, pourquoi on a besoin de doubler notre capacité de production, pourquoi on a besoin de plus

2865 d'énergie? En fait, c'est des données qui viennent de la Chaire de gestion du secteur de l'énergie, de HEC Montréal. Quand on regarde l'état de l'énergie consommée au Québec aujourd'hui, bien, c'est 50 % de l'énergie qui provient de sources fossiles. Donc, une unité sur deux. Pensez-y, à chaque fois que vous ouvrez à la maison, la lumière, une fois sur deux, bien, ça vient de source fossile.

2870 On s'est donné comme objectif au Québec de décarboner notre société, décarboner notre industrie, notre économie, autant à la maison, que les industries, que nos transports d'ici 2050. Donc, nous, on travaille en fonction des orientations du gouvernement. Puis pour atteindre ces objectifs-là, on a adopté le *Plan d'Hydro-Québec 2035*. Donc, on a différents points sur notre plan d'action. Il y en a deux qui viennent spécifiquement s'attaquer, si je peux dire, à la décarbonation.

2875 Le deuxième objectif, c'est consommer moins et mieux. C'est la question de l'efficacité énergétique, c'est la question de la sobriété. Puis, également, augmenter la production d'électricité. On entend beaucoup produire plus, mais c'est surtout consommer mieux, puis c'est un équilibre des deux. Donc, ce n'est pas que de la nouvelle production, c'est surtout et d'abord avant tout de l'efficacité énergétique. On le dit chez Hydro-Québec, le meilleur projet, bien, c'est « pas de projet ». 2880 Donc, c'est aller chercher chez les gens, chez les industries des mégawatts qu'on peut libérer du réseau. Donc, il y a beaucoup qui est investi là-dedans.

2885 Donc, je viens de le mentionner, le meilleur, c'est vraiment aller chercher l'équilibre. Donc, qu'est-ce qu'on fait pour augmenter la production, chez Hydro-Québec, bien, on va vers le mix énergétique. Il n'y a pas une seule solution, c'est vraiment la combinaison des efforts. On veut aller chercher la participation de tous. Donc, oui, il y a de l'éolien qui est prévu, donc augmenter la capacité de production éolienne de 10 000 mégawatts environ. On veut aussi aller chercher du solaire. Donc, on a des initiatives, il y a des programmes qui existent pour pourvoir les clients de panneaux solaires pour qu'ils puissent faire de l'autoproduction.

2890 On regarde aussi à même nos propres centrales existantes, un peu comme le font les parcs éoliens avec du suréquipement, on va aller faire de l'augmentation de puissance à même nos propres centrales. Donc, avec des installations qui sont déjà là, qui ont déjà une empreinte, comment est-ce qu'on peut mettre des groupes turbines alternateurs dans nos centrales pour augmenter leur 2895 puissance, pour éviter de déployer de nouveaux projets, de nouvelles centrales qui vont créer des

impacts. Puis 21 térawattheures d'efficacité énergétique qu'on va aller chercher. Quand on regarde notre cible sur d'ici 2035, bien, 21 térawattheures, c'est le tiers de ce qu'on veut aller faire d'ici 2035 en efficacité énergétique. Donc, oui, de la nouvelle production, mais aussi de l'efficacité énergétique.

2900 Puis nos prévisions, nos projections sont basées à travers des projections vraiment, je dirais, très scientifiques où on va aller regarder c'est quoi les projections au niveau de la consommation des clients résidentiels, des clients aussi industriels. Puis on ajuste nos prévisions, on les révise constamment. Ça fait partie de notre plan d'approvisionnement qui est déposé sur le site de la Régie de l'énergie. Vous pouvez aller le consulter, c'est public. Donc, on va réajuster nos projections en
2905 fonction d'un portrait pour s'assurer, bien, que justement, les projets, les investissements qu'on fait, bien, suivent la réalité.

 Donc, pour le moment, le projet qu'on a pour 2035, ça implique de la nouvelle production. On ne peut pas seulement tout faire avec de l'efficacité énergétique, on en a quand même besoin
2910 pour remplacer les énergies fossiles, pour assurer aussi notre sécurité énergétique. On le voit qu'on est dépendant aux énergies fossiles. Donc, pour assurer notre sécurité énergétique, bien, on a besoin de projets existants, comme ceux-là de PPAW 2, PPAW 1, ceux des derniers appels d'offres, mais aussi de projets futurs qui seront menés selon le contexte par Hydro-Québec, en partenariat avec du privé ou avec les communautés, là, ça va être à définir.

2915 Donc, bien, j'en ai déjà parlé, là : « *L'efficacité énergétique : plus ambitieux que jamais.* »

LE PRÉSIDENT :

 Merci.

2920

Mme ARIANE DOUCET-MICHAUD :

 Oui, c'est beau. Je ne sais pas si vous avez des questions? Je vais arrêter mon partage.

2925

LA COMMISSAIRE :

2930 Oui. Merci, Madame. Mais est-ce qu'Hydro-Québec peut nous brosser le portrait de la disponibilité de l'énergie électrique maintenant, aujourd'hui et jusqu'en 2050? Est-ce que c'est des informations qui sont disponibles?

Mme ARIANE DOUCET-MICHAUD :

2935 Je vais vérifier au niveau de la disponibilité des chiffres. Par contre, on n'est plus... Il y a toute la question de déficit versus surplus. On n'est plus dans une ère de surplus, ça c'est évident. On a de plus en plus des bilans serrés qui démontrent qu'il y a de l'augmentation de consommation. Donc, sans être nécessairement trop alarmiste, bien, on doit se mettre en œuvre pour développer de
2940 nouveaux projets. Puis comme je le disais, les projections, elles sont basées sur les données qui sont disponibles, elles sont révisées également. Donc, c'est un bilan qui va tendre à évoluer selon les prochains bilans qu'on aura.

2945 C'est aussi important de tenir en compte au niveau de l'accompagnement qu'on fait dans le secteur industriel en efficacité énergétique. C'est des démarches qui prennent du temps. Parce que qu'est-ce qu'on souhaite faire, c'est accompagner client par client. Puis quand on est dans l'industrie, bien, tout le monde ne fait pas la même chose, ils ont tous des usines différentes, donc on fait de l'accompagnement personnalisé pour aller voir quelle serait la meilleure technologie pour les aider à consommer moins. Puis tout ce temps-là, toute cette analyse, le fait aussi de les accompagner, bien,
2950 ça prend du temps. Puis on va le voir dans les prochains bilans, ce n'est pas une action immédiate, on est en action pour vraiment venir dégager des mégawatts. Mais en ce moment, le bilan, il est très serré en termes de surplus. Je verrai si je ne peux pas avoir des données pour ça.

LA COMMISSAIRE :

2955 Oui. Si on veut faire le lien avec le *PGIRE*, le *Programme de gestion intégrée des ressources énergétiques*, est-ce qu'il y a une priorité donnée à la disponibilité là-dedans?

2960 **Mme ARIANE DOUCET-MICHAUD :**

Je n'ai pas l'information précise par rapport à la disponibilité. Mais en fait, nous, chez Hydro-Québec, on salue puis on reconnaît l'importance du *PGIRE* qui, pour la première fois, propose un exercice de planification énergétique intégrée. Ça va venir donner des leviers à Hydro-Québec, pour justement adresser cette question-là. Je pense notamment aux tarifs où on va pouvoir venir... avoir des mesures plus précises pour agir sur les tarifs.

2970 Puis la planification intégrée, bien, évidemment, c'est essentiel pour répondre à la croissance de la demande en fonction des objectifs qu'on s'est fixés en termes climatiques, mais aussi pour soutenir l'économie. Donc, on va vraiment s'assurer, avec le *PGIRE*, puis avec notre planification, avec le *Plan d'action 2035*, d'assurer... on a toujours un équilibre à tenir, là, donc la disponibilité de l'énergie, la fiabilité du réseau, puis maîtriser les coûts de production également.

2975 **LA COMMISSAIRE :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

2980 Merci. Merci à vous pour vos deux questions. Et comme je le proposais, on va se donner un quart d'heure de pause, et puis on revient. Quand on reviendra, la première personne qu'on va écouter, ça va être Alexandre Michel. Merci et à tout à l'heure.

2985

PAUSE DE QUELQUES MINUTES
REPRISE DE LA SÉANCE

M. ALEXANDRE MICHEL

LE PRÉSIDENT :

Alors, bienvenue. Nous reprenons nos travaux. On va continuer la série de questions que les participantes et participants ont à poser.

Je vais demander à Alexandre Michel de se rapprocher de la table des intervenants.

Après monsieur Michel, la personne que nous aurons sera à distance, par téléphone. Alors, donc, je demande à la technique de commencer par préparer aussi cette personne-là, parce qu'avec le téléphone, parfois, c'est un peu plus difficile.

Bonsoir. Bienvenue.

M. ALEXANDRE MICHEL :

Bonsoir. Merci. Alexandre Michel de l'Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean. L'étude d'impact environnementale qui a été déposée à la commission conclut que l'impact résiduel sur les eaux de surface et souterraines est peu important. Le programme de suivi environnemental présenté à la section 9 ne prévoit toutefois un suivi que pour la mortalité des oiseaux et des chauves-souris, le climat sonore et le paysage, rien qui est prévu pour un suivi de qualité de l'eau. Pourtant, l'INSPQ conclut que les études qui évaluent l'impact des projets éoliens sur la qualité de l'eau sont en fait peu nombreuses.

En l'absence d'un suivi de la qualité de l'eau, comment l'initiateur compte-t-il valider a posteriori que l'impact sur l'eau demeure effectivement faible?

LE PRÉSIDENT :

Madame Tremblay, comment est-ce que vous pouvez valider l'évaluation de l'importance que vous avez faite de la qualité de l'eau?

Mme MARYSE TREMBLAY :

Oui, je vais demander à madame Leblanc de bien vouloir répondre à la question, s'il vous plaît.

Mme NATHALIE LEBLANC :

Oui, ça ne sera pas long, Monsieur le Président. Nathalie Leblanc, Pesca Environnement. Pour ce qui est de la réalité des eaux potables puis de l'eau souterraine, il y a un inventaire qui est prévu pour tout ce qui est puits à moins de 500 mètres des zones où il va y avoir du dynamitage et le site de fabrication de béton. Donc, ça va nous permettre d'avoir des données avant-projet, pour si, par exemple, les gens se rendent compte de problématiques après la construction, il pourra y avoir des comparaisons puis on pourra plus facilement trouver les solutions.

Ce que je pourrais mentionner, c'est que les éoliennes sont à distance des habitations, donc des lieux où il y a des puits d'eau potable, donc la réglementation demande 500 mètres, puis dans la plupart des cas, on est à plus de 800 mètres pour les habitations.

Puis, en fait, je pense que le suivi par rapport aux eaux souterraines, en plus de l'inventaire qui va être fait avant travaux, bien, à travers, par exemple, les discussions avec les intervenants sur le territoire, les gens qui habitent le territoire, les propriétaires de puits, le système de gestion des plaintes également, donc ça va vraiment pouvoir permettre de faire ce suivi-là dont monsieur parle.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

M. ALEXANDRE MICHEL :

Juste à titre de précision, quand on parle d'inventaire des puits, ça inclut une analyse de la qualité de l'eau des puits? Ou c'est juste de dénombrer les puits qui sont...

3060

Mme NATHALIE LEBLANC :

Non, c'est des échantillonnages d'eau puis des analyses de différents paramètres physico-chimiques. Donc, c'est un inventaire complet.

3065

M. ALEXANDRE MICHEL :

Puis ma question concernait également, en fait, les eaux de surface qui sont des milieux naturels, là, pas seulement les eaux potables. Donc, cet aspect-là n'a pas été couvert par la réponse.

3070

LE PRÉSIDENT :

La réponse concernait les deux?

3075

Mme NATHALIE LEBLANC :

Par rapport aux eaux de surface, vous voulez dire par rapport aux cours d'eau?

M. ALEXANDRE MICHEL :

3080

Oui.

Mme NATHALIE LEBLANC :

3085

En fait, dans la construction des parcs éoliens, il y a de nombreuses mesures d'atténuation qui sont considérées pour s'assurer de protéger la qualité des eaux de surface, que ce soit la

sédimentation, la gestion des risques de déversement, la construction des traverses de cours d'eau. Donc, il y a plusieurs mesures qui sont mises en place pour la question de la qualité de l'eau.

3090 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

Deuxième question?

3095

M. ALEXANDRE MICHEL :

Avant ma deuxième question, en fait, j'en conclus qu'il n'y a pas de suivi de qualité de l'eau qui permet de mesurer l'efficacité de ces mesures d'atténuation là? C'est ça ma question, en fait, là.

3100

LE PRÉSIDENT :

Vous ne pouvez pas conclure.

3105

On va aller vers le ministère de l'Environnement, s'il vous plaît.

M. ALEXANDRE MICHEL :

Oui, c'est bon.

3110

LE PRÉSIDENT :

On ira vers le ministère de l'Environnement pour voir : est-ce que les parcs font ce genre de suivis dont il est en train de parler? Est-ce que c'est courant que dans les parcs, on fait ce genre de suivis là, et c'est quoi le contexte pertinent dans lequel de tels suivis peuvent être faits?

3115

Mme CATHERINE GAGNON :

Alors, Catherine Gagnon, ministère de l'Environnement. Effectivement, ce qui est demandé, c'est des tests pré-travaux pour avoir l'état initial des lieux, la caractérisation, que ce soit les puits ou les milieux hydriques, tout ça est caractérisé pré-travaux. Puis non, il n'y a pas de suivi qui est demandé après, mais l'idée, c'est d'avoir le portrait d'avant si on veut analyser ensuite, là, c'est possible de pouvoir comparer.

LE PRÉSIDENT :

Donc, l'inventaire dont on nous a parlé, c'est ça qui va être fait?

Mme CATHERINE GAGNON :

Absolument.

LE PRÉSIDENT :

Ça répond à la question?

M. ALEXANDRE MICHEL :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Votre deuxième question, s'il vous plaît.

M. ALEXANDRE MICHEL :

Oui, ma deuxième question. Donc, l'étude d'impact indique qu'aucun programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES) ne couvre la zone d'étude et que

le système des formations hydrogéologiques fournit un inventaire qualifié lui-même non exhaustif. Un projet d'acquisition de connaissance sur les eaux souterraines a néanmoins été réalisé, en fait, de 2018 à 2022, pour les MRC de Kamouraska, Rivière-du-Loup et Témiscouata, donc le PACES KRT, dont le rapport et l'Atlas sont disponibles publiquement sur Internet.

Ma question étant : les données du PACES KRT ont-elles été consultées et intégrées à l'analyse de la vulnérabilité des eaux souterraines, notamment pour les secteurs de recharge préférentiels et les liens hydrauliques du territoire?

LE PRÉSIDENT :

Merci pour la question.

Donc, est-ce que ces données-là ont été... et dans quelle mesure...

Mme MARYSE TREMBLAY :

Je vais demander à madame Leblanc, s'il vous plaît, de répondre à la question.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

Mme NATHALIE LEBLANC :

De mémoire, je dirais qu'il y avait une... la zone d'étude n'était pas couverte, mais je vais quand même faire une vérification, puis je pourrai revenir avec l'information plus précise.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Donc, vous prenez ça en délibéré.

Merci.

3185 **M. ALEXANDRE MICHEL :**

Merci.

3190 **LE PRÉSIDENT :**

Merci pour votre participation.

3195 **Mme MARTINA BASTIAN**

LE PRÉSIDENT :

3200 Donc, par téléphonie, j'appelle Martina Bastian à se connecter pour poser sa question.
Bienvenue.

Mme MARTINA BASTIAN :

3205 Bonsoir, Monsieur le Président et Madame la Commissaire.

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir.

3210

Mme MARTINA BASTIAN :

Mon nom, c'est Martina Bastian. Alors, ma question concerne les récentes avancées de recherche. En février 2026, les résultats des recherches du professeur Mattsson ont été transmis

3215 aux représentants de la Santé publique par le RVÉQ. Il a été confirmé que ces nouvelles informations
au sujet des émissions sonores réelles des éoliennes de haute puissance et leur potentiel de
propagation seraient examinés par la Santé publique.

3220 Le 2 avril 2026, une recension des connaissances sur la santé contenant les informations et
les études du professeur Mattsson a été transférée au ministère de l'Environnement, à la Santé
publique et à Hydro-Québec. En 2025, un résumé des conférences internationales réunissait les
experts liés à l'industrie et des indépendants ont constaté déjà des préoccupations concernant les
très basses fréquences. Et je cite...

3225 **LE PRÉSIDENT :**

Pouvez-vous aller à la question, s'il vous plaît?

3230 **Mme MARTINA BASTIAN :**

Oui, je vais juste finir ma phrase. Cependant, le fait que...

LE PRÉSIDENT :

3235 Si on peut éviter les préambules. La question c'est? Qu'est-ce que vous voulez savoir?

Mme MARTINA BASTIAN :

3240 La question c'est : quelles sont les études auxquelles le ministère de l'Environnement et la
Santé publique se réfèrent afin de protéger la population riveraine des impacts potentiels par des
modélisations et normes adéquates?

LE PRÉSIDENT :

3245 O.K. Merci. Je rappelle que pour les questions touchant au bruit, on a demandé au ministère
de la Santé et des Services sociaux à être présent. Donc, ces questions-là vont être redirigées aussi

vers ce ministère. Cependant, il y a quand même un volet important qui est couvert aussi par le ministère de l'Environnement.

3250 Donc, on envoie la question au ministère de l'Environnement. Quelles sont les études sur lesquelles vous vous fondez? Oui?

Mme MARIE-JOSÉE LAVOIE :

3255 Bonjour, Monsieur le Président, Madame la Commissaire. Marie-José Lavoie, ministère de l'Environnement. Donc, il faut d'abord savoir qu'à partir du moment où est-ce qu'il y a un avis de projet qui a été déposé au ministère, on émet, nous, une directive. Dans cette directive-là, il y a une description du climat sonore qui est conforme à la note *NI 98-01*, c'est-à-dire le traitement des plaintes sur le bruit et exigences aux entreprises qui le génèrent, et ça, c'est accessible sur le Net, 3260 donc vous pouvez aller la vérifier.

 Ça doit être présenté pour les projets qui sont susceptibles de produire des nuisances aux récepteurs sensibles les plus rapprochés, c'est-à-dire à peu près dans un rayon de 2 kilomètres. Les impacts anticipés par le projet doivent obligatoirement être évalués à l'aide de ce qu'on appelle une 3265 modélisation sonore. À l'intérieur de la procédure, nous, ce qu'on demande, c'est une description du climat sonore, conformément à la note *NI 98-01*. Elle doit être présentée pour les projets qui sont susceptibles de produire cette nuisance-là.

 Donc, l'initiateur de projet nous dépose sa modélisation, qui est aussi accompagnée par une 3270 campagne de caractérisation du climat sonore pour PPAW 2, qui a été faite en 2023, si je ne m'abuse, mais le ministère de l'Environnement a demandé une mise à jour justement de cette modélisation pour inclure les effets cumulatifs.

 Ensuite, il faut savoir qu'à l'intérieur de la procédure, on a des experts, des experts du climat 3275 sonore et aussi des experts en santé qui, eux, se penchent sur l'analyse de cette modélisation-là. Et aujourd'hui, à l'étape de la recevabilité, les experts ont déterminé que les analyses étaient recevables.

Donc, je ne sais pas si ça répond un peu à votre question?

Mme MARTINA BASTIAN :

Non. J'ai demandé : quelles sont les études auxquelles vous référez afin de protéger la population riveraine?

Mme MARIE-JOSÉE LAVOIE :

Bien, je pourrais faire une demande auprès de nos experts au niveau du bruit, puis vous revenir avec des articles scientifiques peut-être.

Mme MARTINA BASTIAN :

Oui...

LE PRÉSIDENT :

Entre autres...

Mme MARTINA BASTIAN :

... parce que les...

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plaît. On attend la réponse pour être sûr qu'on a bien compris.

Bien, on comprend que même les directives que vous émettez, la note d'instruction, les lignes directrices, ce ne sont pas des demandes qui sont faites au hasard. En fait, c'est basé sur les connaissances les plus actuelles qui permettent d'établir un certain nombre de choses qu'on va aller

3310 chercher dans les simulations. Et en plus de ça, il y a une analyse qui est faite après, une fois que les modélisations et les simulations ont été faites.

3315 Mais est-ce qu'on peut établir que c'est vraiment sur la base... Puisque toutes ces données-là, c'est pour pouvoir protéger la population, ça s'entend. Mais est-ce qu'on peut établir que c'est vraiment sur la base de la science et sur les données actualisées que tout ce cheminement-là se fait?

Mme MARIE-JOSÉE LAVOIE :

3320 Effectivement, c'est sur une base scientifique, et il faut s'entendre que tout ce qui est regroupement de règlements, la réglementation par rapport au climat sonore, ce sont des experts en la matière qui les déterminent. Donc, l'analyse, elle est basée là-dessus. Moi, personnellement, je ne suis pas experte en termes de climat sonore, mais je collabore avec des experts dans le domaine, et après ça, on peut avoir des discussions et tout ça, mais je n'ai pas une liste d'articles scientifiques sur laquelle est basé l'avis que le ministère de l'Environnement produit.

LE PRÉSIDENT :

3330 Bien, comme vous nous le dites, vous allez consulter vos collègues qui travaillent directement sur la question.

Mme MARIE-JOSÉE LAVOIE :

3335 Oui. Tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

3340 Puis ils pourront apporter le complément d'information pour qu'on voie si au nombre de ces données scientifiques que vous utilisez, au nombre des articles qui ont été produits, vérifiez par les pairs s'il y a les articles, entre autres, ceux qui ont été soulignés par madame Bastian.

Madame Bastien, votre deuxième question?

Mme MARTINA BASTIAN :

Oui. Selon les avancées des recherches récentes, est-ce que la comparaison du niveau sonore, comme dans une bibliothèque ou une chambre calme, avec la limite sonore de 40 dBA pour le bruit d'une éolienne est encore justifiée dans les communications d'information à la population?

LE PRÉSIDENT :

Madame Gagnon?

Mme CATHERINE GAGNON :

Je n'ai pas très bien compris. Je transférerais de toute façon à Marie-Josée, mais est-ce qu'elle pourrait répéter la question?

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous pouvez reprendre la question?

Mme MARTINA BASTIAN :

Oui. Selon les avancées des recherches récentes, est-ce que la comparaison du niveau sonore, comme dans une bibliothèque ou une chambre calme, avec la limite sonore de 40 dBA pour le bruit d'une éolienne est encore justifiée dans les communications d'information à la population?

LE PRÉSIDENT :

Donc, là, on est dans les seuils. Est-ce que la personne qui peut répondre est disponible?

Mme MARIE-JOSÉE LAVOIE :

Notre spécialiste, notre expert justement en bruit n'est pas disponible pour le moment. Ce qu'on peut faire, c'est qu'on peut prendre la question en délibéré. Mais jusqu'à l'instant, jusqu'à aujourd'hui, en fait, ce sont les lignes directrices que nous avons, 40 décibels.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Merci.

Mme MARTINA BASTIAN :

Ça ne répondait pas à la question, par exemple, si on peut encore justifier ça dans les communications d'information à la population.

LE PRÉSIDENT :

On a eu l'expertise aussi au niveau de l'initiateur. J'aimerais demander, est-ce qu'on a une réponse à la personne qui est posée?

Mme MARYSE TREMBLAY :

Oui, bien en fait, ce que je comprends, c'est que madame réfère au fait qu'on a souvent une échelle de décibels avec une comparaison du nombre de décibels et de la perception du bruit. La fameuse norme qui nous exige de ne pas avoir plus de 40 décibels à un point récepteur, 40 décibels, ça correspond effectivement à un endroit calme. C'est une fiche qui est fournie par le ministère de la Santé qui produit donc cet élément de comparaison pour que les gens puissent se faire une idée à quoi ça correspond, 40 décibels, à l'extérieur d'un point récepteur.

Il est entendu que quand on est au pied d'une éolienne, on est à plus de 40 décibels. Ce qui protège le public et la santé du public, ce qui nous fait respecter les normes de climat sonore, c'est la distance entre nos éoliennes et les habitations. Donc, en établissant cette distance-là pour

respecter le 40 décibels à l'extérieur d'un point récepteur, c'est là qu'on se retrouve avec cette fameuse comparaison là. Moi, je ne peux pas juger, là, de si c'est la bonne chose à faire dans les activités publiques. Reste que 40 décibels, c'est vraiment un environnement calme, c'est ce à quoi ça correspond, puis c'est ce que le ministère de la Santé utilise comme comparatif.

3410

LE PRÉSIDENT :

O.K. Donc, c'est un complément qui va être apporté après. Mais parlant de distance, c'est quoi la distance entre la résidence permanente la plus proche de l'éolienne, de votre éolienne la plus proche? Et si vous avez l'information, c'est quoi cette éolienne-là?

3415

Mme MARYSE TREMBLAY :

Oui, j'ai un tableau avec nos distances. On a... Donnez-moi une petite seconde, Monsieur le Président. 592 mètres, la résidence la plus proche d'une éolienne.

3420

LE PRÉSIDENT :

O.K. Madame Bastien?

3425

Mme MARTINA BASTIAN :

Oui.

3430

LE PRÉSIDENT :

J'espère que... en partie, votre question a été répondue, mais on a des spécialistes qui devraient être là, des ingénieurs, mais on me signale qu'il y a une grève des ingénieurs, donc ils ne pourront pas être là. C'est pour ça que les questions que vous avez posées, certaines d'entre elles ont été prises en délibéré. Donc, on va faire le suivi et on va s'assurer que les réponses vont être disponibles, que nous allons rendre publiques pour que vous puissiez y accéder. Ça vous convient?

3435

Mme MARTINA BASTIAN :

3440 Oui. Merci beaucoup pour votre bon travail.

LE PRÉSIDENT :

3445 Bien, c'est nous qui vous remercions. Merci beaucoup et bonne soirée.

Mme MARTINA BASTIAN :

Au revoir. Merci.

3450

M. GUY COLLET

LE PRÉSIDENT :

3455 J'invite Guy Collet à se rapprocher de la table des intervenants. Bonsoir.

M. GUY COLLET :

3460 Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

Bienvenue.

3465

M. GUY COLLET :

Guy Collet de Saint-Antonin. Deux questions, qui ont déjà été partiellement répondues au cours de la soirée par madame Tremblay, concernant les effets des changements climatiques sur un

3470 projet de 30 ans. Je voudrais savoir comment vous en avez tenu compte. Vous avez parlé d'une évaluation à 11 ans, mais je voudrais savoir comment ça se passe.

LE PRÉSIDENT :

3475 Les impacts des changements climatiques sur le projet et aussi ce que le projet peut avoir sur...

Mme MARYSE TREMBLAY :

3480 Oui, je peux répondre en deux temps. Donc, ce que j'ai mentionné précédemment, c'est évidemment le fait de l'ajout de production d'énergie renouvelable, on le fait dans le but de réduire la consommation d'énergies fossiles qui est émettrice de GES. Donc, c'est l'objectif du projet.

3485 L'autre élément que je peux mentionner, c'est qu'évidemment la construction d'un projet éolien et la production des composantes des éoliennes, ça a aussi une empreinte environnementale. C'est étudié à l'intérieur de l'étude d'impact, donc les GES reliés à la construction du projet éolien.

3490 Pour l'ensemble du cycle de vie des éoliennes sur 30 ans, il y a des études, qui ont d'ailleurs été partagées par le scientifique en chef du Québec, qui indiquent que ça prend de 12 à 18 mois d'opération d'un projet éolien pour venir compenser les émissions qui ont été générées par sa construction. Donc, cette étude-là, elle a été partagée par le scientifique en chef du Québec.

Donc, on atteint une carboneutralité en 18 mois sur 30 ans d'opération du projet éolien.

3495 **LE PRÉSIDENT :**

3500 Si on prend le projet PPAW 2, vous avez fait une évaluation des impacts. C'est quoi qu'on a comme résultats de cette évaluation-là sur les changements climatiques et aussi, inversement, les événements qu'on a maintenant, qui sont quand même extrêmes, comment ça pourrait aussi agir sur votre projet?

Mme MARYSE TREMBLAY :

Oui. Alors, dans le cadre de l'étude d'impact – et peut-être que madame Leblanc pourra compléter au besoin – on a analysé les émissions de construction, donc les émissions directes en tonnes. Il s'agit de 129 641 tonnes équivalent CO₂. Pour la construction et l'exploitation c'est extrêmement faible, c'est 4 200 de tonnes équivalent CO₂, pour un total de 133 842 tonnes équivalent CO₂. Ça, c'est vraiment l'analyse qui a été faite sur le projet PPAW 2. La question du 12 à 18 mois, c'est une étude générale qui a été faite dans l'éolien, qui est largement partagée par d'autres scientifiques.

LE PRÉSIDENT :

On a parlé tantôt de givre, *et cætera*, mais est-ce qu'il y a d'autres événements qu'on pourrait craindre que ça va avoir aussi... liés au changement climatique toujours, qui pourraient avoir des effets quand même importants sur votre projet? Vous l'avez évalué?

Mme MARYSE TREMBLAY :

Bien, les projets, les infrastructures, elles sont construites, conçues de façon à résister aux impacts des changements climatiques. On le fait dans la construction de chemins, dans les infrastructures et les machines elles-mêmes. Donc, tout ça est pris en considération. En fait, ça prendrait une catastrophe pour qu'il y ait un impact sur le projet éolien.

LE PRÉSIDENT :

C'est ce qu'on ne souhaite pas.

Mme MARYSE TREMBLAY :

C'est ce qu'on ne souhaite pas.

LE PRÉSIDENT :

Votre deuxième question?

M. GUY COLLET :

La deuxième question a été aussi partiellement répondue, mais peut-être plus précisément : après la durée de vie de l'éolienne, d'une éolienne, il est question de la démonter, de remettre le site en état, et je me demandais pourquoi on ne prévoit pas de replacer une éolienne à cet endroit-là?

Mme MARYSE TREMBLAY :

Vous permettez?

LE PRÉSIDENT :

Oui.

Mme MARYSE TREMBLAY :

Oui, j'ai un peu répondu plus tôt, là. Quand on a parlé du démantèlement, il y a la question de la garantie de démantèlement. Donc, c'est à l'intérieur des contrats d'Hydro-Québec, et ultimement, c'est la solution qui sera mise en place. Par contre, effectivement, puisque le projet est construit, si l'éolienne est encore en état d'opérer, on pourrait décider de poursuivre le contrat, si le milieu est d'accord, ou on pourrait décider de réutiliser les infrastructures, soit les parties de chemins, pour pouvoir donc rééquiper le parc éolien de technologies adéquates à ce moment-là.

Donc, le démantèlement, c'est une garantie qu'on ne va pas laisser dans le milieu une empreinte d'un projet de ce type-là qui ne serait pas pris en charge par personne. C'est cette garantie-là. Et dans 30 ans, comme société, comme acteur, est-ce qu'on aura encore besoin de cette énergie-là? Si oui, est-ce qu'on est encore capable de profiter de ces installations-là dont l'empreinte

3565 environnementale aura été faite? Si c'est le souhait de tout le monde, bien, j'imagine que c'est ce qui se fera. Et c'est ce qu'on commence à voir dans les parcs éoliens existants qui arrivent à ces étapes-là actuellement au Québec.

LE PRÉSIDENT :

3570 Merci. Et merci, Monsieur Collet, pour votre participation et bonne soirée.

3575

Mme LÉA BLANCHETTE

LE PRÉSIDENT :

3580 J'invite Arnaud Simard-Chabot à se rapprocher de la table des intervenants. Je ne vois personne se lever. Est-ce qu'à la technique, on peut connecter Cassandra Henry, qui va intervenir par téléphone? Si ça va prendre du temps, je prendrai quelqu'un de la salle en attendant. C'est bon?

3585 Alors, j'invite Léa Blanchette à se rapprocher de la table des intervenants. Après madame Blanchette, ça va être par téléphone. Donc, la technique nous écoute. Bonsoir, bienvenue.

Mme LÉA BLANCHETTE :

3590 Bonsoir. Donc, Léa Blanchette, Horizon-Nature Bas-Saint-Laurent.

3595 Donc nous, on s'inquiète particulièrement de la santé des populations aviaires en lien avec le projet. Alors, on se demande quel sera l'impact de ce projet-là, autant sur la mortalité que sur l'évitement des projets éoliens, et plus particulièrement l'impact cumulé de tous les projets, surtout considérant qu'on est vraiment dans un corridor aviaire très fréquenté. Donc, le mur – si on peut dire – de projets éoliens, comment vous l'avez évalué?

LE PRÉSIDENT :

Merci.

Madame Tremblay?

Mme MARYSE TREMBLAY :

Je vais demander à madame Leblanc de prendre la question, s'il vous plaît.

Mme NATHALIE LEBLANC :

Oui, Nathalie Leblanc, Pesca Environnement. Bonjour, Monsieur le Président, Madame la Commissaire. L'étude d'impact, dans le fond, au niveau des oiseaux, regarde différents aspects. Donc, il y a des inventaires qui sont faits avant-projet, des inventaires de différents types d'oiseaux, les rapaces, les oiseaux forestiers, la sauvagine. Ces inventaires-là ont mis en évidence certaines informations, entre autres les espèces à statut particulier où il y a un effort qui est mis pour la protection des habitats de ces espèces-là, la recherche de ces espèces-là à statut particulier, par exemple, pendant la construction, pour protéger d'éventuels nids. Donc, il y avait vraiment un effort de mise sur les espèces à statut.

Ensuite, au niveau des rapaces, il y a une recherche, un inventaire de recherche de nids qui est fait. Les nids sont recherchés dans 20 kilomètres autour du projet, dans les habitats potentiels. Ce sont des rapaces à statut particulier. Dans le cas du projet ici, il n'y a aucun nid qui est à moins de 12 kilomètres du projet, selon les résultats de nos inventaires. Il y a également des recherches qui ont été faites sur les cavités de nidification du Grand Pic, partout dans les aires de projets, des recherches de chicots qui pourraient être propices pour des espèces comme le martinet, comme les chauves-souris. Donc, il y a beaucoup de mesures qui sont faites au niveau de la construction du projet.

J'arrive au niveau de l'exploitation. Donc, il y en a également dans les différents projets... bien, en fait, nos inventaires de rapaces qui ont été faits avant-projet. Les taux de passage de

rapaces sont comparés avec ce qui se fait dans d'autres observatoires d'oiseaux au Québec. On parle, dans le coin ici, là, de l'Observatoire d'oiseaux de Rimouski puis l'Observatoire d'oiseaux de Tadoussac qui sont des sites où il y a beaucoup de migration, et on compare ce qu'on a vu dans la zone d'étude avec ce qui s'est vu dans ces sites-là.

Au printemps, ici, sur la zone d'étude, on parle de 1,5 observation de rapaces à l'heure, alors qu'à Rimouski, dans les mêmes périodes, c'est 12,3. Et à l'automne, on a, dans la zone d'étude, 0,7 observation par heure, dans la zone d'étude, et 16,8 du côté de Tadoussac. Donc, les résultats des inventaires montrent qu'il y a un taux de passage qui est inférieur à ce qu'on voit dans des zones reconnues pour la migration. Par là, je ne veux pas dire qu'il n'y a pas de migration au-dessus du projet, mais les données, en comparaison, sont moins grandes.

Également, ce qu'on regarde pour les oiseaux – c'est les suivis de mortalité qu'il y a eu dans les différents projets ailleurs au Québec à travers les années – au Québec particulièrement, les taux de mortalité pendant les suivis sont inférieurs à ce qu'on voit ailleurs au Canada ou dans d'autres juridictions. Je pourrais donner des ordres de grandeur, si vous voulez, à la commission.

Si on prend Témiscouata 2, on parlait de 0,19 oiseau par éolienne par année, puis dans une autre année, on parlait de trois oiseaux par éolienne par année dans les résultats des suivis. Donc, ces résultats de suivi là montrent qu'il y a... malgré le fait qu'il y a une certaine migration qui se passe, il n'y a pas de mortalité massive ou il n'y a peu de grande mortalité associée aux parcs éoliens dans la région.

Et je voudrais juste mentionner, Monsieur le Président, quand on parle que ça fait des murs pour les corridors de déplacement de la faune, le parc éolien, quand on présente l'ensemble de la superficie qu'il va occuper, c'est moins de 1 % du territoire. Donc, il reste 99 % du territoire qui peut permettre le passage de la faune. Alors, la notion de mur, il faut quand même faire attention, là, avec cette interprétation-là.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

Madame Gagnon, est-ce que votre équipe peut apporter un complément sur ce que nous disent les suivis régionaux par rapport à cette question?

Mme CATHERINE GAGNON :

Catherine Gagnon, ministère de l'Environnement. Oui, j'aimerais toutefois demander que ce soit en délibéré pour demain, puisque la spécialiste de la faune aviaire de la Direction régionale de la gestion de la faune du Bas-Saint-Laurent serait présente demain en après-midi, elle n'est pas présente ce soir.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Donc, on aura encore des réponses complémentaires demain avec la présence de la collègue du ministère de l'Environnement.

Donc, votre deuxième question?

Mme LÉA BLANCHETTE :

Oui, mais juste pour revenir sur... quand on parlait des chiffres, le 3 mégawatts, est-ce que c'est par éolienne ou par mégawattheure? Trois mortalités par éolienne ou par mégawattheure?

Mme NATHALIE LEBLANC :

Nathalie Leblanc, Pesca Environnement. J'ai mentionné les résultats qui ont été observés dans les suivis de mortalité sur le parc de Témiscouata 2, qui est à proximité, et on a 0,19 oiseau par éolienne par année et 3,9 oiseaux par éolienne par année. Donc, c'est par éolienne.

Mme LÉA BLANCHETTE :

O.K. Par éolienne. Ma deuxième question, c'est : sachant que les rapaces volent vraiment à une hauteur qui est identique au rotor, la turbine de l'éolienne et qu'ils sont souvent frappés par les

3695 éoliennes et que c'est surtout des espèces très sensibles aux perturbations à cause de leur écologie qui est plutôt longue, donc plusieurs petites perturbations peuvent drastiquement influencer la santé de la population, donc est-ce que vous êtes au courant, en fait, de la santé des populations de rapaces dans le Bas-Saint-Laurent? Est-ce que vous connaissez le seuil critique de mortalité de : à quel moment est-ce que les populations vont tout simplement s'effondrer sur elles-mêmes?

3700 Donc, peut-être que pour le projet en ce moment, là, c'est encore correct, mais à force d'accumuler des centaines d'éoliennes sur le territoire, on se retrouve à avoir une mortalité qui... Est-ce qu'on sait à partir de combien d'éoliennes, en fait, on perd des populations de rapaces?

LA COMMISSAIRE :

3705 En fait, je pense, Madame, que la question s'adresse plutôt au ministère de l'Environnement.

Est-ce que vous avez cette information-là du seuil critique concernant les populations aviaires en général?

3710 **Mme CATHERINE GAGNON :**

Catherine Gagnon, ministère de l'Environnement. Donc, non, on n'a pas de seuil critique présentement qu'on serait capable d'appliquer, mais je transférerais également la question à la spécialiste qui sera là demain.

3715 **LE PRÉSIDENT :**

3720 Donc, on prend une fois encore la question en délibéré. De toutes les façons, nous aussi, on aura pas mal de questions à poser autour puisque vous l'avez évoqué. Donc, tout ce que ça suscite en nous, je donne la priorité ce soir, mais on va les reposer demain, donc on aura des réponses à vous donner.

3725 **Mme LÉA BLANCHETTE :**

Parfait.

3730 **LE PRÉSIDENT :**

Merci pour votre participation.

3735 **Mme CASSANDRE HENRY**

LE PRÉSIDENT :

3740 La prochaine personne en vidéo, Lysane Picker-Paquin intervient en vidéo. O.K.
Excusez-moi, je me suis trompé. Donc, ça va être Henry. Madame Henry? On me fait un signe de tête que je viens d'appeler la bonne personne. Bonsoir et bienvenue.

Mme CASSANDRE HENRY :

3745 Bonsoir. Donc, j'ai une première question. Dans le fond, le projet PPAW 2 compte 51 éoliennes, si j'ai bien compris. Ça serait environ, dans le fond, 5 200 tonnes de pales qui sont pour l'instant non recyclables, qui seraient donc enfouies à la fin du parc, donc dans 30 ans. Puis à cette quantité de déchets là s'ajouteraient les bases de béton qui demeureront enfouies après la fin
3750 de vie utile du parc éolien.

Ma question, c'est qu'il est souvent mentionné par les promoteurs privés, par Hydro-Québec, qu'une éolienne est recyclable à 90 %, mais est-ce que ce chiffre tient compte du poids de la base de béton, des pales qui sont non recyclables, des composantes électriques et de l'huile aussi qui est renouvelée en cours de production?
3755

LE PRÉSIDENT :

Vous avez entendu la question?

Mme MARYSE TREMBLAY :

Oui. Alors, effectivement, les éoliennes, le 90 % du poids des éoliennes est recyclable aujourd'hui dans des filières existantes. Donc, cette partie-là, elle est bien maîtrisée par l'industrie. Il faut savoir aussi qu'au moment du démantèlement, le projet sera soumis à toute réglementation applicable. Donc, s'il y avait une évolution de la réglementation rendue au démantèlement, il faudrait évidemment la respecter.

Concernant les pales, c'est l'aspect qui est plus complexe actuellement. Cependant, on voit quand même de belles avancées en termes de projets pour éviter... parce que ce n'est pas le souhait de personne que d'aller enfouir des pales d'éolienne. En fait, il y a des essais ou des études qui se font notamment avec l'Université de Sherbrooke et on a le groupe qui s'appelle Synergie Matane, ici, dans la région, qui est impliqué dans ces recherches-là, où on vient pulvériser la pale et intégrer cette matière-là à l'intérieur du béton, pour faire des bétons performants et à plus faible empreinte carbone. Ça permet de valoriser cette matière-là.

Donc, est-ce que c'est une solution que je suis capable de vous confirmer au jour d'aujourd'hui? Malheureusement, non. J'aimerais que ce soit le cas. Par contre, on voit les avancées, les recherches qui se poursuivent pour les pales d'éolienne.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Merci

Mme MARYSE TREMBLAY :

Concernant les bases de béton, donc les fondations de béton, elles seront arasées à 1 mètre du sol. Le béton, c'est aussi quand même une matière qui est réutilisable et recyclable, donc on peut le réutiliser comme agrégat, par exemple, dans d'autres bétons.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Madame Henry, voilà qui répond à votre première question.

Mme CASSANDRE HENRY :

Parfait. Donc, j'aurais donc une deuxième question également.

LE PRÉSIDENT :

Oui, allez-y, vous avez le droit.

Mme CASSANDRE HENRY :

Ma deuxième question ça serait : par rapport aux municipalités concernées de Témiscouata et de Rivière-du-Loup, à combien s'élèveraient les coûts pour, justement, l'enfouissement de ces pales-là dans 30 ans? Est-ce que, dans le fond, c'est pris en compte dans les projections des sites de PPAW 1 et 2, puisque c'était quand même... ça serait donc 5 200 tonnes, là, de pales qui auraient à être enfouies à ce moment-là?

LE PRÉSIDENT :

Merci.

Madame Tremblay, quel est le coût pour l'enfouissement?

Mme MARYSE TREMBLAY :

Je pense que madame s'adressait aux MRC, savoir s'il y avait des coûts.

3825 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, la MRC alors.

Mme MARYSE TREMBLAY :

3830

Mais dans les démantèlements, il y a une analyse des coûts qui est faite par une firme indépendante externe, cinq ans avant la fin du contrat. Donc, ces éléments-là vont être étudiés par une firme spécialisée externe. Il y aura des coûts associés au démantèlement, évidemment.

3835 **LE PRÉSIDENT :**

Bon, à tout seigneur, tout honneur.

Mme CASSANDRE HENRY :

3840

Parfait. Donc, dans le fond...

LE PRÉSIDENT :

3845

Monsieur Mathieu Lehoux?

M. MATHIEU LEHOUX :

3850

Mathieu Lehoux, MRC Témiscouata. Le coût de démantèlement, comme madame Tremblay disait, n'est pas encore évalué à cette étape-ci là des projets de... bien, les parcs éoliens Témis 1 et Témis 2. Puis au niveau des volumes non plus qui devront être enfouis, bien, ce sera la technologie

qui va permettre de récupérer ou de réutiliser ces composantes-là, qui vont faire réduire la quantité de matière qui va être enfouie, idéalement à zéro.

3855 **LE PRÉSIDENT :**

Qui c'est qui défraie ça? Ces coûts-là, qui les défraie?

3860 **Mme MARYSE TREMBLAY :**

En fait, en complément d'information, pour le bénéfice de la commission, ce n'est pas aux MRC de payer pour ces frais-là. C'est vraiment à la charge de l'initiateur, tous les frais de démantèlement, là.

3865 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, c'est l'initiateur qui défraie... O.K. C'est beau. Mais on parlait tantôt de... vous avez dit que vous rasez les bases là jusqu'à 1 mètre. Mais c'était quoi la profondeur?

3870 **Mme MARYSE TREMBLAY :**

3875 Oui, alors, les bases de béton, la profondeur des bases de béton... Oui, entre 2 et 3 mètres. Donc, on va venir enlever le premier mètre, on va venir araser le premier mètre. Le reste de la fondation va rester dans le sol. Le béton, c'est une matière qui est inerte, là, donc il n'y a pas d'enjeu environnemental, c'est ce qui est prévu habituellement.

LE PRÉSIDENT :

3880 Et il n'y a plus rien de pousse là une fois que...

Mme MARYSE TREMBLAY :

On vient revégétaliser par-dessus, donc le premier mètre qu'on a arasé, on va revégétaliser, on va s'assurer de la reprise, là, de la végétation.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Merci.

Madame Henry, c'est bon?

Mme CASSANDRE HENRY :

Oui, mais de ce que je comprends, c'est qu'il n'y avait pas de chiffre clair pour le démantèlement par rapport au recyclage puis à l'enfouissement?

LE PRÉSIDENT :

Non.

Mme CASSANDRE HENRY :

Parfait.

LE PRÉSIDENT :

Merci et bonne soirée.

Mme CASSANDRE HENRY :

Merci.

Mme LYSANE PICKER-PAQUIN

3920

LE PRÉSIDENT :

La prochaine intervenante, c'est Lysane Picker-Paquin, qui va intervenir par vidéo. Bonsoir.

3925

Mme LYSANE PICKER-PAQUIN :

Bonsoir. Est-ce qu'on m'entend bien?

LE PRÉSIDENT :

3930

Oui, on vous entend bien et vous avez la parole.

Mme LYSANE PICKER-PAQUIN :

3935

J'aimerais savoir quelles ont été et quelles seront les activités de lobbying de madame Tremblay et monsieur Bérubé auprès spécifiquement du BAPE dans le but d'obtenir les autorisations nécessaires au projet?

Mme MARYSE TREMBLAY :

3940

Est-ce que j'ai compris « des activités de lobbying »?

LA COMMISSAIRE :

3945

Lobbying.

LE PRÉSIDENT :

3950 Vous avez dit « activité de lobbying » auprès du BAPE?

Mme MARYSE TREMBLAY :

3955 Il n'y a pas d'activité de lobbying auprès du BAPE, là. Le BAPE est un organisme indépendant.

LA COMMISSAIRE :

3960 Ce n'est pas nous qui autorisons le projet, là.

LE PRÉSIDENT :

Oui, je voudrais que vous clarifiiez. Vous parlez bien d'activités de lobbying, c'est ça?

3965 **Mme LYSANE PICKER-PAQUIN :**

3970 Oui. Bien, dans le fond, sur le Registre des lobbyistes, madame Tremblay et monsieur Bérubé sont inscrits comme lobbyistes pour Invenergy, et un des organismes publics ciblés, c'est le BAPE. C'est de l'information, là... Donc, je me demandais c'était quoi les activités dans le cadre, dans le fond, qui avaient eu lieu ou qui sont prévues.

LE PRÉSIDENT :

3975 Non, il n'y a aucune activité qui ne se passe avec personne. Au début du processus, le BAPE tient une rencontre avec toutes les parties qui sont impliquées dans le processus de consultation, tel que nous sommes en train de faire, pour les citoyens et citoyennes. Puisqu'il n'y avait pas eu de requête et que le projet est venu directement, le BAPE a fait une rencontre publique où c'est ouvert à tout le monde et tout le monde pouvait venir poser des questions sur la façon dont les audiences vont se dérouler. On ne discute pas du projet au cours de ces rencontres-là.

3980 Alors, une fois qu'on a fait ça et le BAPE a essayé de cerner les préoccupations et les enjeux
au niveau du public en général, qui s'est informé de comment nous allons fonctionner, on a tenu la
même rencontre avec les personnes-ressources que nous avons invitées, celles qui seront
3985 présentes en salle pour répondre aux questions. Toutes ces personnes-ressources là, on a fait la
même démarche avec ces personnes-ressources. Et après, on en a fait la même démarche avec
l'initiateur pour s'entendre sur les modalités de participation telles que la commission l'a définie. C'est,
dans le processus, les seules rencontres privées que la commission peut avoir avec les différents
acteurs qui entrent dans le processus. Ça a toujours été comme ça. C'est les seuls contacts que la
commission a avec les gens.

3990 Je rappelle que la commission, elle est indépendante, et quand on dit que la commission est
indépendante, elle est indépendante de tout le monde, de tout ce monde que je viens de citer. Il n'y
a aucune influence qui vient de nulle part.

3995 Alors, je vais terminer en rappelant que, et je l'ai dit dans mon allocution tout à l'heure, le
BAPE est un organisme consultatif. Le BAPE ne prend pas de décision sur les projets. On fait une
analyse sur la base de la documentation qui a été mise à la disposition du BAPE, par le ministère,
et sur la base de notre propre analyse aussi, nous faisons des constatations, nous faisons rapport à
la ministre, faisons les constatations, et puis on donne les avis. Donc, vous pouvez être rassurée
qu'il n'y a aucun doute sur la façon dont nous travaillons. Est-ce que ça répond à votre question?

4000

Mme LYSANE PICKER-PAQUIN :

4005 Non, est-ce que madame Tremblay et monsieur Bérubé peuvent préciser quelles ont été les
activités de lobbying effectuées pour obtenir... bien, ils ont un mandat, là, qui est d'obtenir les
autorisations nécessaires au BAPE. Alors, est-ce que c'est possible de savoir quelles ont été les
activités de lobbying effectuées?

Mme MARYSE TREMBLAY :

4010 Oui, je peux prendre la question, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

Oui, vous répondez à la question, mais en restant dans le cadre du mandat que nous avons par rapport pour PPAW 2.

Mme MARYSE TREMBLAY :

Oui, bien, ce que je peux mentionner à la citoyenne, c'est que comme organisation, à toutes les fois qu'on a à s'adresser à un ministère ou à un organisme public, c'est une bonne pratique que de le déclarer au Registre des lobbyistes. C'est pour ça que c'est fait. À l'intérieur du registre, chacun des ministères a des sociétés. Le BAPE est dans la liste. Peut-être ne devrait-il pas l'être parce qu'effectivement, il n'y a pas d'activités de lobbyisme. Il y a une rencontre initiale et c'est tout, il n'y a aucune autre discussion.

Mais je constate qu'effectivement, comme on a des... en fait, on est là, en présence physique, nous, par précaution, on l'avait coché, mais devrions-nous ne pas la cocher? Je l'expose publiquement avec vous, là. Donc, il n'y a pas d'activité de lobbyisme de notre part auprès du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, mais votre question est très bonne parce qu'elle me permet de nous repositionner là-dessus.

LE PRÉSIDENT :

Alors, votre réponse me permet de faire encore une clarification. Il y a deux types de mandats. Pour être clair, là. Il y a deux types de mandats que le BAPE peut avoir. Il y a d'abord un mandat administratif qui est celui, par exemple, de donner les informations et de faire travailler un certain nombre de personnes qui travaillent au BAPE. Quand on fait, par exemple, une période d'information publique, on est dans le mandat administratif. Vous remarquerez que jusque-là, au moment où on est en train de faire la période d'information publique, il n'y a pas encore de lettre-mandat de la ministre qui demande au BAPE de mettre en place une commission d'enquête. Donc, vous voyez bien la séparation.

Donc, il y a un mandat administratif qui consiste à utiliser les services de communication du BAPE pour donner de l'information sur le projet avec l'initiateur, et c'est à l'issue de ce mandat-là qu'un citoyen, un groupe ou une municipalité peut envoyer une requête à la ministre pour demander une consultation publique sur le projet, peut-être parce que les informations que le public a reçues pendant la période d'information publique n'étaient pas suffisantes, ou le public a jugé qu'il faudrait faire une enquête. À ce moment-là, si la demande qui a été faite à l'issue de la période d'information publique, la demande n'a pas été déclarée frivole, en ce moment, un mandat va être officiellement donné au BAPE. Ce mandat, c'est un mandat d'enquête, et c'est celui-là que nous sommes en train de faire.

Lorsque le président du BAPE va recevoir cette lettre-mandat, il va mettre en place une commission d'enquête. Et on a rappelé au début que les membres des commissions d'enquête, ils ont un certain nombre de pouvoirs, et c'est en fonction de leur profil et puis d'antécédents, et tout, et tout, que cette commission-là va être mise en place. Donc, il y a deux types de mandats qu'il faut séparer. Là, nous sommes dans le cadre d'un mandat d'enquête, et je peux vous assurer que nous n'avons rien avec les promoteurs ou avec quiconque d'autre dans la salle.

Ça clarifie un peu les choses, là? C'est bon?

Mme LYSANE PICKER-PAQUIN :

Hum, hum.

LE PRÉSIDENT :

Votre deuxième question, s'il vous plaît.

Mme LYSANE PICKER-PAQUIN :

Bien, en fait, c'est que ma première question n'a pas été répondue parce que je l'ai nommée en exemple avec le BAPE, là, mais est-ce qu'il y a eu d'autres activités de lobbying et est-ce qu'on

4075 peut savoir quelles ont été ces activités-là? Ou est-ce que cette question-là déborde du mandat du BAPE?

LE PRÉSIDENT :

Bien, oui, ça déborde du mandat que nous avons reçu.

4080 **Mme LYSANE PICKER-PAQUIN :**

O.K. Alors, je vais aller à ma deuxième question.

4085 **LE PRÉSIDENT :**

Allez-y.

4090 **Mme LYSANE PICKER-PAQUIN :**

J'ai vu dans le rapport d'étude d'impact qu'il y allait y avoir la fabrication de béton sur place et le pompage de l'eau pour tout ce qui a rapport avec ça, sur place. Est-ce qu'il y a un estimé de la quantité d'eau nécessaire, puis est-ce que l'impact de cette utilisation de l'eau sur les nappes phréatiques ou eaux souterraines et de surface, là – je ne connais pas très bien le jargon – mais 4095 est-ce que tout ça a été pris en compte, de la fabrication de béton, dans le fond, tout à l'heure qu'on a parlé, là, de l'impact sur les eaux?

LE PRÉSIDENT :

4100 Merci pour votre question. Par rapport à l'eau, l'estimation, la fabrication du béton.

Mme MARYSE TREMBLAY :

Oui, effectivement, dans la construction de parcs éoliens, on installe un plan de béton 4105 temporaire et il y a un prélèvement d'eau qui fait l'objet d'une autorisation ministérielle.

Monsieur Bérubé peut peut-être compléter sur cette réponse.

M. JOËL BÉRUBÉ :

4110 Oui, merci. Donc, effectivement, prélèvement d'eau encadré par une autorisation ministérielle
en fonction du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* et le *REAFIE*. Pour obtenir
cette autorisation-là, il faut évaluer l'impact que pourrait avoir le prélèvement sur le milieu
environnant, donc les milieux sensibles, les milieux humides, et aussi l'effet que ça peut avoir sur la
4115 nappe d'eau, la nappe d'eau libre. C'est un hydrogéologue qui doit faire une évaluation. Et il y a des
suivis prévus au niveau du captage d'eau tout le long du prélèvement.

Pour ce qui est des quantités d'eaux, on était à des quantités qui varient de 100 à 200 mètres
cubes d'eaux souterraines par jour, nécessaires pour la fabrication des bétons.

4120 **LE PRÉSIDENT :**

Par éolienne?

LA COMMISSAIRE :

4125 Par éolienne?

M. JOËL BÉRUBÉ :

4130 Par jour.

LE PRÉSIDENT :

4135 Est-ce que c'est par éolienne?

M. JOËL BÉRUBÉ :

4140 C'est par jour.

LE PRÉSIDENT :

4145 Par jour, O.K.

Mme LYSANE PICKER-PAQUIN :

Par jour pendant la construction?

4150 **M. JOËL BÉRUBÉ :**

4155 C'est par jour de construction de bétonnage, de fondation. Donc, au moment où on va produire une fondation, durant la journée où on va fabriquer du béton, donc dans la journée pendant laquelle l'usine mobile de fabrication de béton est en fonction, là, on peut évaluer entre 100 et 200 mètres cubes d'eau par jour nécessaires pour la fabrication.

LE PRÉSIDENT :

4160 Et on parle de combien de jours à peu près?

M. JOËL BÉRUBÉ :

Généralement, une à deux journées de production par fondation.

4165 **LE PRÉSIDENT :**

Par fondation?

4170 **M. JOËL BÉRUBÉ :**

Oui.

4175 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Donc, multiplié par les 51 que vous avez. Est-ce que c'est une nouvelle usine qui va faire ça ou bien vous allez utiliser l'usine de fabrication de PPAW 1?

4180 **M. JOËL BÉRUBÉ :**

Pour ce qui est de l'usine, on ne sait pas encore la provenance de l'usine. C'est des usines mobiles qui sont déplacées, là. Donc, à la fin de la construction de PPAW 1, l'usine va être démantelée et retirée du site. Une nouvelle usine sera nécessaire, là, pour PPAW 2. C'est des usines qui ont déjà eu une autorisation de production. Il y a des tests au niveau des dépoussiéreurs qui sont faits sur ces usines-là. Puis une fois que l'usine mobile, elle a sa certification, elle est mobilisée sur le site via une déclaration de conformité pour être utilisée sur place. Donc, le puits, lui, est aménagé à proximité.

4185 **Mme LYSANE PICKER-PAQUIN :**

4190 C'est bon. Merci.

Mme MARYSE TREMBLAY :

4195 Et en complément d'information, Monsieur le Président, si vous permettez. Dans PPAW 1, l'usine est actuellement en démobilisation. On a terminé les activités de bétonnage complètement, donc l'usine temporaire est en train d'être démobilisée.

4200

LE PRÉSIDENT :

O.K. Je voudrais m'assurer, au niveau de madame Paquin, est-ce que votre question a été
répondue?

Mme LYSANE PICKER-PAQUIN :

Oui, merci beaucoup.

MOT DE LA FIN

LE PRÉSIDENT :

C'est bon. Merci et bonne soirée. Merci pour votre participation.

Je voudrais inviter Annabelle Guimond-Simard à se rapprocher de la table. Annabelle Guimond-Simard. Je pense que... Alors, avant de constater que le registre est fermé, je voudrais m'assurer que la liste que j'ai, elle est complète et qu'il n'y a plus rien. Bon, alors on me fait des signes de tête qu'il n'y a plus rien. Alors, donc, je déclare le registre à présent fermé. Ce qui met fin à la séance de ce soir.

Je voudrais prendre le temps de dire merci à toutes les personnes qui ont permis le bon déroulement de cette rencontre, aussi bien en salle qu'à distance, l'équipe de sonorisation, donc l'équipe de monsieur Pascal Giard, l'équipe de webdiffusion du BAPE aussi, je cite : Marie-Ève Gendron, Andrea Aristizabal, Raphaël Sioui, Karine Fortier, Mathieu Giroux, Brigitte Bernier et Pierre Dufour. Merci également à toutes les personnes qui sont venues poser leurs questions.

Dans une optique d'amélioration de nos services, nous recueillons vos commentaires. Alors, merci de nous faire part de votre expérience avec le BAPE en répondant à notre sondage. Vous

4235 trouvez le lien pour y accéder et des formulaires qui sont en papier à l'arrière de la salle avec Annie
St-Gelais et monsieur Garitey.

4240 Donc, demain, nous allons nous retrouver ici à 13 h 30 pour continuer les discussions que
nous avons commencées, que nous avons si bien commencées ce soir. Merci encore et bonne fin
de soirée pour vous et à demain.

SÉANCE AJOURNÉE AU 15 JUILLET 2026 À 13 H 30

4245 Je, soussignée, LAËTITIA DESMARS, sténographe officielle, déclare sous mon serment
d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de mes notes
prises au moyen de la sténotypie assistée par ordinateur, le tout conformément à la loi.

4250 ET J'AI SIGNÉ :



Laëtitia Desmars, s.o. (336646-4)